

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 27 JUIN 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(3)

Présidence : M. Oliver Collaud

Présents : 71 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Bernard Baeriswyl
Mme Andrea Burgener Woeffray
Mme Claudine Esseiva
M. Daniel Gander
M. Xavier Ganioz
M. Pierre Kilchenmann
Mme Gisela Kilde
Mme Martine Morard
M. Alexandre Sacerdoti

Absent : -

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Isabelle Teufel
M. Laurent Thévoz
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 27 juin 2011

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que le public présent dans la tribune et les nombreux représentants de la presse. Il constate que la convocation du 14 juin 2011, contenant l'ordre du jour de la présente séance, a été envoyée dans le délai légal.

Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 2 de la séance du 30 mai 2011;
3. Election complémentaire de trois délégués au Conseil d'Agglomération
 - A. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'Agglomération des trois représentants de la Ville au Comité d'Agglomération;
 - B. Election de trois délégués au Conseil d'Agglomération, appelés à remplacer les représentants de la Ville élus au Comité d'Agglomération;
4. Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal – message n° 4;

Rapport de la Commission de l'Edilité
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population;
6. Décision quant à la transmission
 - A. de la proposition n° 2 **interne** de M. Stéphane Peiry (UDC) et de 6 cosignataires demandant la constitution d'une commission de fusion du Conseil général;
 - B. des postulats :
 - n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950;
 - n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires;
 - n° 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes;

Séance du 27 juin 2011

Ordre du jour (suite)

- n° 10 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable;
- 7. Réponses aux questions :
 - n° 4 de M. Gilles Bourgarel (Verts) relative aux écoles enfantines et primaires;
 - n° 6 de Mme Manon Delisle (PS) relative à l'extension prochaine des parkings pour deux-roues en ville de Fribourg;
- 8. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président déclare ce qui suit :

"En votre nom à tous, j'adresse nos heureuses félicitations à Mme G. Kilde pour la naissance de son fils Mica, le 5 juin 2011. (Applaudissements).

Je tiens également à exprimer nos félicitations à nos collègues MM. S. Rück et C. Allenspach pour leurs élections respectivement à la Présidence et la Vice-Présidence de la Commission de l'Edilité.

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2011, le Bureau a nommé Mmes M. Morard et A. Sidi Nur Manguay comme représentantes de notre Conseil au sein du groupe de travail chargé d'examiner le financement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Ce groupe réunit toutes les parties intéressées : employeur, employés, rentiers et Conseil général, afin qu'elles dessinent ensemble une solution permettant de satisfaire aux nouvelles exigences fédérales. En temps utiles, cette solution sera soumise au Conseil général pour examen et décision dans le cadre de ses compétences.

Le 1^{er} juin 2011, le Bureau a également décidé la création d'une commission spéciale de l'information composée de six membres. Il procédera à la nomination de ses membres lors de la pause de la présente séance.

Communication à un tiers du
procès-verbal de la dernière
séance du Bureau

Je profite de l'évocation de cette question d'information et de transparence, pour préciser qu'en l'état des dispositions légales qui nous gouvernent, les procès-verbaux des séances du Bureau ne sont pas accessibles au public, à moins d'une décision unanime du Bureau allant dans ce sens. Il apparaît toutefois que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Bureau du 14 juin 2011 – au demeurant pas encore approuvé – a été communiqué à un tiers, et ceci en l'absence de toute décision du Bureau l'autorisant. Je dois partant constater une irrégularité au sein de notre Conseil et prendre acte de l'obligation légale qui m'est faite d'en

Séance du 27 juin 2011

Communications du
Président (suite)

rechercher l'origine et d'ordonner les mesures nécessaires. Vous serez informés en temps utile des suites que j'y donnerai. Dans l'immédiat, j'entends simplement rappeler que vous êtes toutes et tous des élus assermentés. En tant que tels, vous avez tous, individuellement, juré ou promis solennellement d'observer fidèlement la constitution et les lois. Je vous serais reconnaissant de le garder à l'esprit à l'avenir.

Je rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la feuille des présences."

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 2 de la séance du 30 mai 2011

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) précise que dans son intervention, en page 100, il faut lire "**Le Conseil fédéral**" et non "Le Conseil communal" dans la phrase suivante :

*"Il semble dès lors illusoire d'arriver à amortir cette dépense de 400 à 500 millions de francs au cours des douze ans d'activité potentielle que le Conseil **fédéral** pourrait accorder à cette installation."*

Le procès-verbal ainsi rectifié est approuvé.

ooo

3. Election complémentaire de trois délégués au Conseil d'Agglomération

A. PREAVIS DU CONSEIL GENERAL POUR L'ELECTION PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DES TROIS REPRESENTANTS DE LA VILLE AU COMITE D'AGGLOMERATION

Le Président précise que la décision à prendre ne porte pas sur une élection, mais sur un préavis que nous émettons à l'intention du Conseil d'Agglomération qui reste seul compétent pour l'élection du Comité. *"Concrètement, il vous appartient d'accepter ou de refuser, voire de modifier la proposition qui vous sera soumise par le Conseil communal."*

Discussion

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Le Conseil communal a communiqué au Bureau la liste des trois candidats qu'il entend soumettre au vote, lors de la séance constitutive du Conseil d'Agglomération, séance qui aura lieu le 7 juillet 2011. Il s'agit de M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, de M. T. Steiert et de votre serviteur."

Vote

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Séance du 27 juin 2011

Election complémentaire de
trois délégués au Conseil
d'Agglomération (suite)

Le Conseil général approuve, à une majorité évidente, d'émettre un préavis conforme à la proposition du Conseil communal pour l'élection par le Conseil d'Agglomération des trois représentants de la Ville au Comité d'Agglomération. Les trois candidats proposés sont donc M. Pierre-Alain Clément, Syndic, M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et M. Thierry Steiert, Conseiller communal.

B. ELECTION DE TROIS DELEGUES AU CONSEIL D'AGGLOMERATION, APPELES A REMPLACER LES REPRESENTANTS DE LA VILLE ELUS AU COMITE D'AGGLOMERATION

Le Président constate que, concrètement, il s'agira de proposer les personnes pour remplacer MM. P.-A. Clément, J. Bourgknecht et T. Steiert. *"Je rappelle qu'en vertu de l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité de voix, il est procédé à un tirage au sort."*

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe socialiste présente logiquement une double candidature, pour remplacer ses deux représentants appelés au Comité d'Agglomération. Il s'agit d'abord de la candidature de Mme A. Jungo qui a 29 ans. Après un bachelors en lettres, elle a obtenu un master en management et politique publique de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP). Elle est actuellement collaboratrice scientifique auprès du Service de l'action sociale et, comme vous le savez tous, membre de la Commission financière.

Notre second candidat est M. J. Hayoz. Agé de 32 ans, M. Hayoz est un ancien membre du Conseil communal de Cormondes. De formation d'origine dessinateur en bâtiment, il a obtenu, dans le cadre d'une formation continue, le titre de formateur d'adultes. Actuellement, il est secrétaire syndical auprès du SEV, le syndicat du personnel des transports publics.

Je vous remercie de soutenir ces deux candidatures."

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

"Le groupe des Verts vous présente la candidature de Mme Y. Peisl-Gaillet. Nous avons déjà annoncé lors de la séance constitutive du Conseil général que, au vu de la force de notre représentation au sein de ce Conseil général, nous avons mathématiquement droit à trois sièges au Conseil d'Agglomération. Voilà l'occasion d'élire cette troisième représentante des Verts à ce Conseil d'Agglomération.

Mme Peisl-Gaillet est chargée d'affaires de Pro Natura. Elle cumule une formation d'agricultrice avec une maturité fédérale et une longue expérience dans le domaine de l'environnement, couronnée par un brevet fédéral d'experte en environnement et en nature. Elle possède également une longue expérience de secrétaire des Verts fribourgeois. Il s'agit donc d'une personne qui représentera la Ville, tout en connaissant également la campagne. C'est quelqu'un de parfait pour l'Agglomération.

Séance du 27 juin 2011

Election complémentaire de
trois délégués au Conseil
d'Agglomération (suite)

Nous savons que cette candidature crée quelques tensions. Elle n'est absolument pas dirigée contre la candidature présentée par le groupe DC/VL, que nous estimons tout à fait correcte, dans le sens où nous respectons les accords passés dans le cadre de la reconstitution du Conseil général. Il ne s'agit pas non plus d'une candidature mettant en cause la personne de l'un ou de l'autre des candidats socialistes. Mais, nous tenons à être représentés équitablement au sein du Conseil d'Agglomération.

En fait, le PCS détient au sein de cette assemblée deux sièges. C'est un de trop par rapport à sa force numérique. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous demandons à Mme M. Genoud-Page, Conseillère générale, de se soumettre aux règles de jeu de l'équité et de démissionner du Conseil d'Agglomération. Nous estimons également que ce geste pourrait contribuer à apaiser les tensions actuelles existant au sein de la gauche, suite aux attaques dont s'est fait l'écho la presse à l'encontre d'une conseillère générale. Nous jugeons ces attaques totalement déplacées. Il nous apparaît dès lors que la présence de cette personne au sein d'un organe dont les membres sont élus par le Conseil général n'est plus justifiée.

Merci de votre confiance."

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a l'honneur de vous présenter à l'élection complémentaire au Conseil d'Agglomération, la candidature de M. C. Berton. Agé de 32 ans, M. Berton est physicien. Il enseigne la physique et les mathématiques à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg. Trésorier de l'Association du quartier de Pérolles, il a pratiqué le judo pendant 22 ans. Il préside une association pour la protection des coraux – non pas des corbeaux – mais bien des coraux. En présence de trois candidats du bloc de gauche pour les deux sièges qui lui reviennent, je me borne à rappeler l'obligation de tenir compte des groupes et de leur force numérique, selon l'article 14, 5^{ème} alinéa RCG. Cette disposition donne automatiquement droit à un siège au centre-droit.

Merci de soutenir M. Berton."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- Bulletins délivrés	70
- Bulletins rentrés	70
- Bulletin blanc	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	70
- Majorité absolue	36

Sont élus : M. Cyril Berton avec 56 voix, M. Jérôme Hayoz avec 53 voix et Mme Adeline Jungo avec 53 voix.

Ont obtenus des voix : Mme Yolande Peisl-Gaillet (15), M. Pascal Wicht (1).

Séance du 27 juin 2011

Election complémentaire de
trois délégués au Conseil
d'Agglomération (suite)

Le Président adresse ses félicitations aux trois nouveaux
élus. (Applaudissements).

ooo

**4. Octroi d'un crédit de
12,5 millions de francs
pour l'achat des terrains
de la Brasserie du Car-
dinal**

Rapport de la Commission de
l'Edilité

Discussion générale et entrée en matière

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité,
donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"La Commission de l'Edilité a traité du message n° 4
concernant l'acquisition des terrains de Cardinal le 14 juin 2011, à l'issue
de sa séance constitutive pour la période administrative 2011-2016.*

*Le dossier a été présenté et défendu par M. le Syndic P.-A.
Clément, M. le Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité J. Bourgknecht avec
l'appui de l'Architecte de Ville M. T. Bruttin. D'emblée, je tiens à les remer-
cier de leur présentation transparente et des réponses claires aux nom-
breuses questions formulées par les membres de la Commission tout au
long de la discussion qui a duré près de deux heures.*

*Les documents à disposition des membres de la Commis-
sion étaient le texte du message n° 4, ainsi que les copies de la convention
de coopération du 30 novembre 2010 et du mandat de négociations du 21
décembre 2010 conclus entre la Ville de Fribourg et l'Etat de Fribourg en
vue de l'acquisition des terrains du site Cardinal.*

*Si, en l'état, il s'agit essentiellement d'une opération finan-
cière libérant les montants nécessaires à l'acquisition des terrains en
commun et paritairement avec l'Etat de Fribourg, il paraît évident que les
conséquences de cette opération auront un impact édilitaire considérable,
justifiant largement que la Commission de l'Edilité se prononce déjà à ce
stade sur ce dossier.*

*Les aspects édilitaires de ce message décrits au chapitre
III paraissent clairs. Le plan d'affectation en vigueur recense deux zones
pour le secteur en question (zone d'activité I et zone de ville IV), ce qui
permet déjà d'envisager une mixité des fonctions. Les dispositions desti-
nées à permettre certains changements ou une répartition plus optimale
des zones sont prises par anticipation, ce qui est de bon augure pour le
concours à venir. L'inventaire des bâtiments classés ou en voie de l'être
est certes important. Plus qu'une contrainte gênante, la Commission de
l'Edilité veut y voir une chance de donner à ce site un visage varié et inté-
ressant. Quant à la question d'une éventuelle pollution des lieux, la Com-
mission prend acte du message qui n'est ni alarmant, ni encourageant et
souhaite que le Conseil communal soit particulièrement vigilant sur ce
point. Un audit détaillé, comme le laisse entendre le message, s'impose.*

*La Commission s'est ensuite penchée plus longuement sur
la question des affectations futures de ces terrains. Il paraît évident que
cette question est au centre même de la motivation de la Ville à s'engager
dans cette opération qui est proportionnellement aux moyens à disposition
bien plus lourde pour la Commune qu'elle ne l'est pour l'Etat. L'objectif de*

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

l'Etat est clair. Il ne s'en cache pas. Il veut un parc technologique afin de disposer du chaînon manquant entre ses nombreux sites de formation et l'économie. La Commission de l'Edilité reconnaît la nécessité, mais y ajoute un objectif tout aussi clair qui est la volonté de retrouver un quartier à part entière qui s'intègre et complète le tissu urbain dans ce secteur. La Commission ne veut pas d'un quartier mort à la fermeture des bureaux après 17.00 heures. Elle souhaite un quartier vivant avec une certaine mixité des fonctions. Sur ce site, qui est une véritable plaque tournante entre la ville du XIX^{ème} siècle et celle du XX^{ème}, elle souhaite un quartier accessible qui s'ouvre sur les quartiers avoisinants. La Commission estime que la participation à l'achat est le seul moyen pour la Ville de défendre efficacement cet objectif.

Pour terminer, la Commission a examiné les montants sollicités qui englobent le prix d'achat et les frais d'étude et d'aménagements transitoires. Elle convient qu'il est utile et nécessaire de disposer immédiatement de moyens pour engager la suite des travaux d'étude une fois l'achat signé. Cependant, elle considère qu'il ne s'agit pas d'un blanc-seing sans conditions. Elle espère que le Conseil communal reviendra régulièrement devant le Conseil général pour informer et pour faire approuver la suite des opérations.

C'est avec ces considérations, la Commission recommande au Conseil général d'approuver le message n° 4 pour l'achat des terrains du site de Cardinal. Deux amendements demandant une formulation plus claire des articles 1 et 2 de l'arrêté seront présentés lors de l'examen de détail."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après :

"La Commission financière a traité, lors de sa réunion du 15 juin 2011, du message n° 4 du Conseil communal portant sur l'Acquisition des terrains de Cardinal'. La discussion avec le Syndic, M. P.-A. Clément, a été franche et ouverte, et je l'en remercie, au nom de la Commission.

La Commission s'est penchée sur les enjeux, plus particulièrement les conséquences de cet investissement important sur les finances de la Ville de Fribourg. Voici, en substance, les résultats de ces délibérations.

I. Tout d'abord, quelques considérations financières :

- *L'impact financier de l'achat des terrains de Cardinal pèsera relativement peu sur les finances de la Ville, dans la mesure où, le montant de cet achat n'est pas soumis à l'amortissement, puisque cet actif fera partie du patrimoine financier de la Commune. Evidemment, il n'en ira pas de même des investissements qui seront ensuite entrepris pour valoriser ces terrains.*
- *A ce stade, et concernant l'objet qui nous est soumis ce soir, la charge financière supplémentaire découlera uniquement des conditions du prêt qui sera octroyé à la Ville. Les taux d'intérêt étant, pour l'instant, peu élevés, les conditions du marché sont intéressantes. Selon les calculs actuels, le coût financier imputé au compte de fonctionnement de la Ville*

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

s'élèvera au maximum à 375'000 francs annuellement. Ce qui, au regard de la valeur intrinsèque de ces 53'000 m² situés en plein centre ville et des potentialités de développement économique, en fait une affaire commerciale et financière tout à fait intéressante.

- *L'engagement financier sur lequel nous débattons ce soir ne doit en aucun cas remettre en question les autres investissements prévus de la Ville. Le Conseil communal peut compter sur nous pour le lui rappeler en temps voulu.*
- *Le choix de la structure juridique, qui va lier la future collaboration entre la Commune de Fribourg et le Canton éponyme, est crucial. Cette relation doit évoluer, comme elle a débuté, dans un souci de transparence et de confiance mutuelle, mais surtout dans un souci d'équité, y compris au niveau financier, entre les deux partenaires.*

II. *La Commission financière s'est également penchée sur les orientations futures de la valorisation de ces terrains :*

- *Les enjeux de cette transaction sont tout à fait exceptionnels : cet investissement doit devenir un instrument stratégique de promotion économique, et devrait permettre de dynamiser l'attractivité économique de Fribourg. Partant, la valorisation de ces terrains devrait avoir des conséquences positives sur les revenus fiscaux et l'emploi en ville. Il s'agit maintenant de concrétiser cette formidable opportunité.*
- *La proposition de créer un parc technologique axé sur le développement et la diffusion de l'innovation, stimulant la collaboration des milieux de la formation (Université, Hautes écoles) et le secteur privé est une piste prometteuse et bienvenue. Elle s'inscrit, en outre, parfaitement dans des programmes de soutien de la Confédération, tels que 'Cleantech', et la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Ces soutiens externes doivent être exploités au mieux dans le cadre du projet Cardinal.*
- *Par ailleurs, qui dit parc technologique sous-entend partenariat avec le secteur privé. Un partenariat public-privé solide est un gage de réussite du projet, tant au niveau des idées et des orientations, qu'au niveau de la durabilité financière du projet. Le secteur privé, partenaire actuellement absent des réflexions, mérite d'être activement impliqué dès l'approbation de l'achat des terrains.*
- *La Commission financière, dans son souci d'évaluer et de soutenir les orientations de ce projet, est éminemment intéressée par les conclusions du rapport du groupe de travail, qui doit être remis aux autorités d'ici à la fin de juin.*

En résumé, la Commission financière n'a pas de gros soucis quant à l'opération financière qui lui a été soumise, et, elle a, en conséquence, soutenu à l'unanimité la proposition du Conseil communal.

Elle encourage le Conseil général à la suivre sur cette voie et à accepter la proposition d'arrêté. Elle considère cependant que les implications du projet, tant en termes économique que politiques, sont de grande envergure, et qu'au vu de leur importance stratégique pour la Ville

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

et le Canton, les responsables politiques n'ont pas le droit à l'erreur pour les choix futurs !"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Ma déclaration liminaire sera brève, puisqu'elle a déjà été précédée de nombreuses interventions, en particulier des rapports que nous venons d'entendre de la bouche du Président de la Commission de l'Edilité et de celle de la Présidente de la Commission financière. Je les remercie tous deux. Tant la Commission de l'Edilité que la Commission financière ont eu largement l'occasion de débattre de ce dossier spécifique.

Marquerons-nous ce soir un passage particulier de l'histoire de notre cité ? Il ne m'appartient pas, ni au Conseil général, de le dire. Il n'empêche qu'il s'agit d'une étape importante, dans la mesure où nous vivons une occasion tout à fait unique, celle de pouvoir acquérir en collaboration et en partenariat avec l'Etat une parcelle – je devrais plutôt utiliser le terme de surface – d'une étendue de 53'000 m² en plein centre ville. L'acquisition de ce terrain s'inscrit évidemment dans la perspective d'un développement à moyen et à long termes. Il s'agit pour vous de planter un premier jalon, en entérinant les décisions prises par les Exécutifs du Canton et de la capitale, décisions prises évidemment sous réserve de votre approbation. La démarche entreprise en commun par le Conseil d'Etat et le Conseil communal avait notamment pour objet d'être à même de vous fournir des éléments de réponse aux interrogations que vous vous êtes posées au sein des commissions ou suite aux polémiques dont nous avons eu l'occasion de prendre connaissance il y a quelques semaines ou quelques mois.

Dans ce contexte, j'espère que tant les membres de la Commission de l'Edilité que ceux de la Commission financière, qui apportent leur soutien unanime à cette première étape, ont pu être rassurés quant au rôle que sera appelé à jouer le Conseil général dans ce dossier et qu'ils ont pu se convaincre que non seulement le Conseil communal informera le Conseil général de cette évolution, mais devra solliciter votre accord dans le cadre d'étapes ultérieures. En effet, si la Commune intervient dans cette opération, ce n'est pas uniquement parce qu'elle serait propriétaire du site – ce que nous espérons de tout notre cœur – mais également du fait qu'en tant qu'autorité administrative, elle aura un mot essentiel à dire quant à l'aménagement de cette zone dont l'importance n'échappe à personne.

Pour être le plus transparent possible – j'espère qu'on ne viendra pas nous reprocher de n'avoir pas été transparents dans ce dossier – j'aimerais simplement vous rappeler quelques éléments fondamentaux qui ont jalonné ce dossier. Le premier de ces éléments à devoir être mis en évidence est précisément cette collaboration assez unique avec l'Etat, partenariat que vient du reste d'approuver le Grand Conseil. La convention passée à cet effet par le Canton et la Commune trace quelques grandes lignes, dont nous n'entendons pas nous écarter. La première, c'est que ces 53'000 m² doivent en premier lieu servir à la création de nouvelles places de travail essentiellement à haute valeur ajoutée. La deuxième, c'est que l'Etat et la Ville conviennent de valoriser ces terrains sur la base d'un esprit d'ouverture et d'innovation. Il ne s'agit pas de paroles en l'air. En effet, dans le cadre du mandat confié à un groupe de travail chargé de faire des propositions préliminaires – on nous a promis le rapport de ce groupe de travail pour la fin du mois de juin de cette année; j'espère que ce délai ne

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

sera pas trop dépassé -, nous avons demandé que le développement du site se fasse sur la base d'un concours d'idées et sur une approche créative. Dans ce contexte, une étude urbanistique et architecturale – c'est dire également le rôle essentiel de la Commune également en tant qu'autorité administrative – sera lancée pour étudier le plus de variantes possibles et de possibilités d'utilisation de ce terrain. J'insiste sur ces termes.

L'Etat et la Ville définissent les grandes lignes suivantes :

- *Les surfaces seront utilisées essentiellement comme surfaces stratégiques, c'est-à-dire pour un site présentant les meilleurs potentiels pour l'implantation de nouvelles entreprises et, en outre, pour des entreprises industrielles ou de service à forte valeur ajoutée.*
- *Les activités commerciales ou à faible valeur ajoutée sont évidemment exclues dans le cadre des surfaces reconnues comme stratégiques.*
- *Des solutions urbanistiques de qualité devront être proposées et une utilisation rationnelle et mesurée du sol sera assurée.*
- *La réalisation d'un parc technologique avec une nouvelle approche innovante sera examinée en priorité.*

En résumé, tous les chemins permettant de parvenir à une solution définitive sont donc largement encore à l'étude. La convention contient même une cautèle, qui paraît aller de soi, disant qu'au cas où une partie du terrain serait affectée à une utilisation ne correspondant pas à une zone stratégique, le Canton s'engage à revendre sa part à la Ville qui la rachèterait alors au prix payé lors de la première transaction.

Vous constatez ainsi que dans le cadre de ce partenariat entre l'Etat et la Commune, il existe une approche innovante, à laquelle vous allez – j'en ai bon espoir – vous associer par une première décision positive. C'est dans cet état d'esprit que je vous prie d'accepter le crédit demandé. Je précise enfin que le Conseil communal se rallie aux deux amendements apportés tant par la Commission de l'Edilité que par la Commission financière au projet d'arrêté."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe UDC s'est rapidement déterminé sur le principe même de l'achat faisant l'objet du message n° 4 dont nous n'allons pas rediscuter les détails. Nous sommes conscients que la discussion de ce jour devrait se limiter exclusivement au principe de l'achat du terrain. Cette occasion unique devra servir en priorité le développement économique de la ville et du canton. Nous nous permettons cependant les quelques réflexions qui suivent :

1. *L'acquisition d'un terrain de plus de 52'000 m² particulièrement bien placé est une opportunité rarissime et elle doit être saisie.*
2. *Le prix fixé laisse une marge de sécurité suffisante en cas de difficulté sur le marché immobilier ces prochaines années. Nous pouvons partir du principe que sur ce plan du moins, ni la Commune, ni le Canton ne s'expose à des risques financiers insupportables.*

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

3. *En ce qui concerne les conditions particulières faisant partie intégrante du contrat de vente, elles nous paraissent acceptables compte tenu du niveau raisonnable du prix défini par la venderesse. La part de plus-value réservée à l'entreprise Feldschlösschen en cas de modification favorable de la zone à bâtir notamment n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Il en va de même des réserves relatives aux risques de pollution du site.*
4. *Nous avons pris note avec satisfaction que le principe de la gestion et de l'utilisation des terrains est fondé sur le droit de superficie. Les terrains resteront donc en main des pouvoirs publics. En outre, toutes les déclarations des pouvoirs publics cantonaux et communaux convergent sur un point clair : les investissements futurs devant permettre le développement du site 'Cardinal' seront des investissements privés. Cela est essentiel, puisque les expériences qu'elles soient de chez nous ou à l'étranger démontrent que les seuls parcs technologiques qui fonctionnent et qui assurent une rentabilité sont ceux qui sont gérés par des entreprises privées. Un parc technologique en main publique est quasi assuré d'un échec car les besoins financiers et en ressources humaines dépassent les possibilités des pouvoirs publics.*

Par contre :

1. *Si nous comprenons que le Service des biens culturels veille jalousement à sauvegarder l'histoire du site, il n'empêche que, à notre humble avis, l'adage qui veut que 'trop ou trop peu gâte tous les jeux' peut s'appliquer dans le cas présent. En effet, si la Maison du gardien est un sympathique rappel de l'image Heimatstil de nombreuses villas privées de Fribourg des années 1900, et la cheminée le rappel du riche passé industriel de Fribourg, nous nous demandons si tous les autres bâtiments retenus pour être conservés en valent vraiment la peine. Le maintien de cette substance bâtie qui nécessitera tôt ou tard de lourds investissements d'entretien, compliquera grandement l'usage de l'ensemble du site.*
2. *La location de surfaces pendant la période transitoire est sans autres une alternative intéressante, mais les retombées financières ne devraient pas être surestimées.*
3. *Les risques majeurs inhérents à une telle opération nous attendent plus tard. Nous sommes quelque peu effrayés par l'optimisme débridé voire béat, de certains acteurs, notamment au niveau cantonal qui lancent à tous vents des expressions telles que 'tech in the green', 'zéro carbone', 'clean tech' et autres, et nous nous demandons s'ils se rendent compte que derrière ces termes se cachent des exigences énormes en finance et en ressources humaines et présentent des risques financiers qui peuvent être lourds de conséquences s'ils sont courus par des collectivités qui n'ont ni les moyens, ni les compétences de les assumer. En outre, citer l'EPFL comme exemple ne tient pas la route. Si l'EPFL existe sur la Riviera s'est surtout grâce à d'énormes investissements d'entreprises telles que Rolex, Nestlé, Nokia, Crédit suisse et autres CISCO. Car s'il est un principe qui a fait ses preuves c'est bien que le succès d'un parc technologique dépend directement de la substance industrielle haut de gamme et du poids des entreprises faisant déjà le succès de la région !*

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

4. *Enfin, il s'agira de disposer le plus rapidement possible de critères permettant de mesurer le degré de réussite du projet pour, au besoin, ne pas persister dans une voie risquant de mener à un échec douloureux.*

La localisation stratégique du site, en plein cœur de la ville de Fribourg, justifie une acquisition par la collectivité publique. Cependant, le groupe UDC émet des réserves quant à la gestion en société simple de ce projet par l'Etat et la Ville de Fribourg. Cependant, comme la collectivité publique reste maîtresse du bien-fonds et que le site en tant que tel doit être développé grâce à des investisseurs privés, nous estimons que les risques peuvent être considérés comme maîtrisables.

Le risque est la base de la réussite. Mais il doit être pris dans les limites de ce que le spéculateur peut supporter. Le groupe UDC estime que l'opération qui nous est présentée répond à ce critère et nous l'acceptons en souhaitant bon vent aux responsables."

Rapport du groupe DC/VL

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit au nom de son groupe :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral dira oui à ce crédit de 12,5 millions de francs. Bien que M. le Syndic ait emprunté une carte PDC pour le dire déjà à la presse, j'estime nécessaire de vous le confirmer. Mais, il s'agit d'abord d'un oui amer, telle une mauvaise bière qui n'est pas la nôtre. Fribourg est, en effet, contraint de tourner une page de son histoire, de céder quelque chose de son identité. Nous sommes en pensées avec les employés touchés par la fermeture du site.

Pour notre groupe, c'est ensuite un oui hésitant; empreint d'inconnues à plusieurs chiffres. Inconnue, la part – j'y reviendrai. Inconnu, le montant qu'il faudra peut-être dépenser en plus des 3,5 millions de francs prévus pour les frais d'acquisition et les aménagements provisoires. Inconnu, le montant qu'il faudra pour un aménagement définitif. Inconnue, l'influence de cette décision sur les gros investissements de la Commune de ces prochaines années (écoles, assainissement de la décharge de la Pila ou de la Caisse de pension). Inconnue totale enfin, la vraie contre-prestation de cet investissement pour la Ville.

Le PDC a toujours dit oui au parc technologique. Notre groupe dira aussi oui à l'achat de ces parcelles, essentiellement parce que la Commune et le Canton ont trouvé un accord de base pour que ce terrain soit en premier lieu destiné à la création de nouvelles places de travail à haute valeur ajoutée.

Pour notre groupe, la Ville doit être présente dans cette acquisition pour veiller à constituer sur ce site un portail d'entrées qui lui permettra de montrer qu'elle est un partenaire pour les entreprises et qu'elle s'intéresse à elles en même temps qu'à son propre développement économique. Certes, la Commune dispose déjà d'un certain pouvoir par le biais des procédures d'aménagement, mais ce n'est alors qu'un pouvoir de contrôle, et encore..., alors que, en tant que copropriétaire, elle aura un pouvoir d'initiateur et de décideur en amont.

Mais, il s'agit aussi d'un oui conditionnel, mais puisque l'on ne peut guère ajouter des conditions à l'arrêté, nous chargeons les

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Commissions financière et de l'Edilité de veiller au respect de nos conditions :

1. *Dans le propre intérêt bien compris de la Ville, cette parcelle ne devra pas être réservée exclusivement au parc technologique.*
2. *Nous demandons un rééquilibrage du groupe de travail. Ces membres sont très largement issus des milieux universitaires. Or, il faut y intégrer des acteurs économiques notamment, car il sera vital d'attirer au moins l'une ou l'autre entreprises solides pour éviter le 'flop'.*
3. *Notre groupe veut que la Commune pense diversification du site, qu'elle s'engage pour une affectation mixte de cette parcelle, en lien avec d'autres parcelles voisines encore. La Commission de l'Edilité vient de le demander également.*
4. *Il ne faudra pas y manquer le virage du développement durable, voire du 'zéro carbone', mais il ne faudra pas non plus le faire, si ce devait être au prix de l'exclusion des investisseurs intéressants.*
5. *Il est légitime de poser beaucoup de conditions, quand il y a autant de risques. Nous nous devons de l'affirmer également. La Ville doit veiller de près et constamment à l'aménagement du site et à la réalisation des projets par le truchement de ses commissions en particulier.*
6. *Nous prenons acte des promesses du Conseil communal, selon lesquelles cet investissement n'en remet nullement d'autres en cause et ne menace en rien la capacité d'investissement de la Commune. Nous mettons sur ce point le Conseil communal devant ses responsabilités. La Commission financière vient d'en faire de même.*

Il est frappant que le message parle d'un droit préférentiel d'achat en faveur de la Ville, alors que le passage correspondant du message du Conseil d'Etat au Grand Conseil évoque de son côté un droit préférentiel pour 'les autorités fribourgeoises'.

Notre groupe est dès lors surpris que ce droit préférentiel que Feldschlösschen a effectivement voulu accorder à la Ville n'ait pas été mieux exploité par la Commune. En l'absence d'explications sur ce point, on est en droit d'y voir une certaine faiblesse des négociateurs communaux. Nous voyons néanmoins dans ce droit préférentiel initialement dévolu à la Ville, un argument qui subsistera envers le Canton au besoin, car ce partenariat à 50 %/50 % n'est pas le plus équilibré qui soit, du moins sous l'angle de la capacité financière, vous en conviendrez.

Si, maintenant, cette collaboration pouvait rapprocher Ville et Etat, si l'un des fruits pouvait être enfin que le Conseil communal cesse de croire que la ville est le centre du monde, mais aussi que le Canton confesse enfin que la ville est le centre vital du canton et qu'il le traduise dans les faits sur cette parcelle, ainsi que sur un autre terrain, celui d'une large fusion, alors l'achat commun du site Cardinal aura été bénéfique quoi qu'il en soit."

Séance du 27 juin 2011

Rapport du groupe chrétien-social

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) s'exprime comme suit :

"Pour le groupe chrétien-social, l'acquisition de ces 52'922 m² placés au centre de la ville a tout son sens. Du reste, le PCS soutient, chaque fois qu'il le peut, l'achat de terrains par la collectivité, contrairement à d'autres partis qui ne songent qu'à brader les biens communaux. Le PCS, lui, soutient une politique communale d'acquisition, mais évidemment pas à n'importe quelle condition. C'est bien ainsi que notre Ville peut et pourra garder la main sur son développement. Ne pas le faire serait une grave erreur. C'est donc sur le potentiel et l'avenir de ces terrains que se concentrera notre prise de position.

En premier lieu, le groupe chrétien-social exige que le cahier des charges prévoie au minimum l'aménagement d'un quartier 'durable', qui corresponde à la définition qu'en font l'Office fédéral du développement territorial et l'Office fédéral de l'énergie, ou mieux, comme certains politiciens l'ont suggéré, un quartier durable 'zéro émission'. La densité, la mixité des fonctions et la mobilité durable doivent en être les caractéristiques principales, car la création d'un quartier durable s'inscrit dans une maîtrise coordonnée de l'urbanisation et de la mobilité.

Il faudra en outre intégrer dans le cahier des charges toute la question de la césure que provoquent les voies de chemin de fer desservant la gare. Il s'agit de saisir cette occasion urbanistique pour restituer la perméabilité entre les secteurs nord et sud de notre cité. Une haute qualité environnementale doit aussi être un autre axe des réflexions. L'aménagement futur de ce site devra permettre de réduire de manière importante sa consommation de ressources non renouvelables et devra réduire au minimum son empreinte écologique, voire de faire mieux – je fais de nouveau allusion au parc 'zéro carbone'.

Le PCS insiste une fois de plus sur la mixité fonctionnelle car l'implantation au sein d'un même quartier d'espaces dévolus tant à l'habitation qu'aux activités, aux services de proximité ou à la culture assure un équilibre d'utilisation du milieu bâti et évitera l'apparition de secteurs désertés à certains moments.

A ce sujet, notre groupe constate que sur les 52'922 m², 14'662 sont en zone de ville IV qui autorise l'adjonction d'habitations. Le PCS soutient la réalisation d'un certain nombre de logements sur ce site, pour autant que ceux-ci répondent à des critères de mixité intergénérationnelle et sociale. Nous ne souhaitons pas la construction d'appartements de luxe sur ce bien-fonds.

Pour ce qui est des types d'activités ou d'entreprises, le groupe chrétien-social soutient le principe de l'hétérogénéité des emplois offerts et des entreprises présentes, afin de diminuer les risques économiques et sociaux. A notre avis, il ne fait aucun doute que cette revalorisation permettra de multiplier le nombre d'emplois.

Nous nous réjouissons de prendre connaissance des conclusions du groupe de travail réunissant l'EPFL, l'Université de Fribourg, la Commune de Fribourg et la Promotion économique du Canton qui étudient en ce moment l'opportunité de créer un parc d'innovation ou un parc technologique assurant une synergie avec nos Hautes Ecoles et le monde universitaire.

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Le risque d'une pollution éventuelle du site nous inquiète, même si nous admettons raisonnablement que le type d'activité qui s'est développé sur celui-ci ne devrait logiquement pas avoir provoqué de pollution trop lourde et nécessiter un éventuel assainissement trop onéreux.

Nous nous sommes aussi préoccupés des aspects du dossier liés à l'Agglomération. Certes, l'Agglomération s'occupe de l'aménagement, de la mobilité, de la promotion économique notamment, mais l'Agglomération, dans ses structures actuelles, n'est pas conçue pour acquérir des biens immobiliers. Toutefois, notre groupe propose qu'une fois cette acquisition réalisée, le site soit intégré dans la planification de l'Agglomération.

Enfin, sensibles à la langue partenaire, nous félicitons le Conseil communal du petit résumé en allemand et espérons que ce n'est que le début d'une procédure appelée à être usuelle.

Le PCS espère que notre Ville et notre Canton sauront travailler main dans la main afin d'assurer une revalorisation de ce site dans un délai très court. Pour terminer, nous rappelons que nous soutiendrons l'achat de ces terrains."

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Quel temps idéal pour traiter de l'avenir de l'ancien site brassicole de Cardinal ! Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur ce dossier et se trouve entièrement satisfait, sous différents aspects de la proposition présentée.

Le premier élément de satisfaction est celui de la maîtrise du sol par les collectivités publiques. Nous avons toujours soutenu que la Commune doit être un promoteur immobilier. Il s'agit donc d'une occasion unique, rêvée. Nous sommes heureux que la Ville en ait profité.

Que l'on consacre un site si vaste au centre ville à un technoparc, au transfert de technologies, au développement durable, voire à un programme 'zéro carbone' – comme on l'a entendu – ne peut être que désaltérant pour nous. En résumé, le groupe des Verts a accepté l'entrée en matière à l'unanimité, à l'exception d'un de nos membres qui s'est abstenu, parce qu'il avait encore soif à la lecture du message. Nous accepterons également le projet d'arrêté avec quelques modifications.

En revanche, le groupe ne saurait donner un blanc-seing à l'autorité communale. Nous souhaitons faire part de quelques souhaits, recommandations ou exigences, appelez-les comme vous voulez. Quant à nous, nous dirons qu'il s'agit de recommandations, puisque nous ne pouvons faire guère plus.

Nous souhaitons d'abord que tout ce programme ait une qualité urbanistique. En d'autres termes, il faudra veiller à une coordination avec les PAD des secteurs de Boxal et des Arsenaux. Un postulat sera présenté tout à l'heure à cet effet. Il nous paraît indispensable que ce lien se fasse afin d'éviter des 'bricolages' de dernière minute sur des PAD déjà engagés. C'est ainsi qu'on pourra créer précisément un lien entre Péroilles et les quartiers sis à l'arrière et qui se trouvent isolés par les voies de chemin de fer. Il faudra trouver là des solutions, en particulier pour les cheminements piétons.

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Qu'il y ait une mixité des activités nous paraît indispensable, ne serait-ce que pour que le site reste ouvert comme voie de passage – nous l'avons déjà souligné – et pour des activités culturelles, voire commerciales, mais non pas uniquement industrielles.

Nous souhaitons également qu'il y ait de l'habitat. Notre canton – malheureusement sur ce point nous n'y pouvons rien – a trop tendance à créer de l'habitat et à se transformer gentiment en un canton dortoir, en oubliant de créer des places de travail. L'aménagement projeté permettra, du moins un petit peu, de répondre à cette préoccupation, mais il faut espérer qu'il n'entraîne pas l'apparition de nouveaux pendulaires.

Il importe également que la mise en œuvre de ce projet se fasse dans le cadre d'une démarche participative. Nous estimons capital que, comme cela a été fait pour l'aménagement des Grand-Places, cette zone essentielle du centre ville fasse l'objet d'une telle démarche participative. Ce sera la meilleure garantie de l'acceptation d'un projet et d'élaboration d'un projet qui convienne d'abord aux habitants de la ville et au développement futur de la cité. Malheureusement, nos lois cantonales ne vont pas dans ce sens, puisqu'elles réservent aux seuls exécutifs la responsabilité des décisions et qu'elles omettent, de ce fait, de créer un véritable dialogue avec la population sur des enjeux qui détermineront son avenir et sa future qualité de vie.

Il est évident que nous avons quelques inquiétudes quant à la dépollution des lieux ('déflocage' des bâtiments), mais cet aspect des choses reste secondaire par rapport aux enjeux prioritaires. Nous regrettons que l'Agglomération reste, par principe et par nature, en retrait de ce projet dont la dimension ne se limite pas à la seule ville, mais concerne l'ensemble de l'agglomération.

C'est avec ces recommandations que nous voterons l'arrêté, avec une proposition de modification."

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit :

"Toute nouvelle activité brassicole interdite sur le site pendant 25 ans sans autorisation de Feldschlösschen. L'éventuel exploitant futur d'un établissement public ou d'un restaurant d'entreprise devra s'engager à y servir et à y vendre uniquement et exclusivement des produits du groupe Feldschlösschen. Enfin, la dénomination de 'Cardinal' ne pourra plus jamais être utilisée sur ce site, à une exception près. C'est dire que les contreparties accordées pour le prix de vente de 21,5 millions de francs, auxquels s'ajouteront 3,5 millions de francs pour les frais, les travaux d'aménagement et la dépollution du site, ne peuvent laisser indifférents les amateurs de bière, dont le Conseil général compte certainement plus d'un représentant dans ses rangs.

Néanmoins, le groupe socialiste est d'avis qu'une somme de 53 millions de francs pour près de 53'000 m² – soit un peu plus de 400 francs par m² – pour un terrain en plein centre ville est tout simplement un prix imbattable. C'est d'autant plus vrai que les prochains investissements de la Commune ne sont pas remis en cause par cette acquisition. En d'autres termes, outre le fait que l'acquisition des terrains de Cardinal représente une occasion unique, il s'agit d'une opération bon marché.

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Il ressort du message qu'une éventuelle dépollution du site sera assumée par l'Etat et la Ville, un élément dont on a également tenu compte pour la fixation du prix d'achat. Les charges découlant de cette dépollution sont estimées – dans les conditions les plus défavorables – à 3 à 4 millions de francs. Notre groupe espère simplement – il a bon espoir – que cette clause ne se révélera pas être un cadeau empoisonné, puisque le risque de pollution a fait l'objet d'un pré-diagnostic, mais pas d'investigations approfondies.

Le groupe socialiste se permet aussi d'émettre quelques remarques concernant la suite de la planification de ce dossier. Le crédit qui nous est soumis pour approbation contient un montant de 3,5 millions de francs destiné à 'quelques travaux d'aménagement permettant d'utiliser les bâtiments pendant la durée des études pour la mise en valeur du site'. (Cf. message n° 4, p. 10). Visiblement, ce texte rédigé dans les grandes lignes par les services de l'Etat n'est pas transparent ou fort peu clair, parce que cette somme financera également les études, voire un concours d'urbanisme et d'architecture. Le message ne nous éclaire pas non plus sur les prochaines étapes et décisions à prendre. Le Conseil général aura-t-il l'occasion de s'exprimer sur l'affectation future du site ? Pourra-t-il se prononcer sur les conventions avec les partenaires privés, notamment au sujet des conditions de droit de superficie ? Lui soumettra-t-on un plan définissant les buts du développement durable, voire les promesses d'un parc 'zéro carbone' ?

Le message est exhaustif quant à l'état actuel des bâtiments, mais il reste très vague quant aux affectations futures; qui ne sont pas clairement fixées. On parle d'un parc technologique et d'innovation, spécialisé dans les nouvelles technologies et le développement durable, ainsi que du transfert des connaissances et des technologies entre chercheurs des Hautes Ecoles et les entreprises. Nous soutenons ces démarches. En revanche, nous ne croyons pas qu'à lui seul, un musée Cardinal puisse attirer un grand public. En l'état, le projet est destiné aux seules activités économiques et scientifiques. Le message ne mentionne pas d'autres affectations, culturelles notamment, qui pourraient animer le site, l'animer en soirée et durant les week-ends. Si tel ne devait pas être le cas, cette zone resterait pour la population de la ville et de l'agglomération sans âme et ne serait jamais un lieu urbain d'un grand intérêt.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi l'Etat ne s'est pas prononcé en faveur d'une extension du site vers le terrain des Arsenaux. Le message tel qu'il se présente exprime les vœux du Canton, mais aucunement ceux de la Commune. Nous prions le Conseil communal de corriger ces lacunes au cours des discussions concernant l'affectation à venir du site.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera malgré tout le message n° 4 du Conseil communal."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce message n° 4 concernant l'acquisition des terrains de Cardinal. Il soutiendra tant l'entrée en matière que l'arrêté, tout en faisant les remarques suivantes.

Il s'agit d'un investissement sur l'avenir qui coûtera environ 350'000 francs par an durant les quatre ou cinq prochaines années.

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Afin de garantir une issue heureuse à ce projet, la Ville doit se montrer ferme quant au respect de la convention de coopération passée avec l'Etat concernant la création de places de travail à haute valeur ajoutée. A cette fin, notre groupe souhaite une représentation équitable entre le Canton et la Commune au sein de la commission chargée d'organiser le concours pour valoriser ce site.

Nous insistons sur la participation d'entreprises privées, seules garantes d'une réalisation réussie d'un parc technologique. Le groupe demande enfin une information régulière sur l'état et l'avancement du projet."

M. Kevin Grangier (UDC) fait la déclaration qui suit :

"Après la prise de position unanime des groupes, permettez-moi de représenter ce soir le non à cet octroi de crédit. Un montant mal investi, même s'il est relativement bas, reste un montant mal investi. Finalement, qu'avons-nous ce soir avec cette participation de 12,5 millions de francs ? Quelles sont les données cadres ?

Nous savons que nous avons un emplacement de 53'000 m², mais nous n'avons pas d'affectation clairement définie. Nous avons deux chefs, ou plus exactement deux demi-chefs pour naviguer sur ce projet.

Naviguer en période de beau temps, c'est à la portée de tout un chacun. Ce n'est pas le lieu de constater si les idées ou les projets à venir sont réalisables. Nous avons tout à l'heure entendu M. le Syndic nous exposer plusieurs pistes envisageables. Quoi qu'il advienne, nous devons attendre pour connaître celles qui sont réalisables ou si aucune ne l'est.

Mais il est en fait bien plus important de savoir, dès l'instant où le temps pourrait se gêner, quelle sera la capacité de nos deux demi-chefs de naviguer et de ramener le bateau à bon port. L'actualité politique récente – pas forcément au niveau communal ou cantonal – nous a amenés à constater qu'en fin de compte, il est très difficile de naviguer, voire impossible de le faire tant qu'il n'y a pas un chef clairement établi. Si nous réfléchissons en termes de responsabilité, il apparaît impératif dès lors de refuser ce crédit.

Voter non, ce n'est pas tourner le dos au projet Cardinal, voter non c'est simplement vouloir définir clairement un chef pour réaliser cet emplacement. Ensuite, il appartiendra aux citoyens, au peuple, de définir ce qu'il veut ici et finalement de fixer l'objectif à atteindre.

J'aimerais terminer par une dernière réflexion. A plus d'une reprise, on a entendu certains groupes nous dire : 'oui, mais il est important que la Ville défende ses intérêts'. Moi, je crois qu'il est effectivement capital de défendre ce qui est important et les citoyens, mais je doute qu'une guerre programmée entre les autorités cantonales et communales soit réellement à l'avantage des citoyens.

Je vous appelle, à titre personnel - puisque mon groupe s'est exprimé d'une manière différente - à refuser l'octroi de ce crédit."

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Le Président souhaite la précision suivante de la part de l'intervenant :

"Vous demandez donc le rejet pur et simple de cet objet, mais non pas le refus d'entrée en matière ou un renvoi du dossier ?"

M. Kevin Grangier (UDC) le confirme.

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"A l'écoute des différentes déclarations, il semble que l'achat de ces terrains fasse presque l'unanimité. En revanche, l'aménagement et l'affectation futurs du site provoquent davantage d'inquiétudes et sont l'objet de nombreuses attentes. Il en ressort néanmoins la volonté que cet investissement se traduise aussi bien dans le PIB intérieur de notre ville que dans la qualité de vie de notre cité et des quartiers intéressés. Il faut trouver un bon équilibre entre ces deux exigences. Si tel est le cas, l'opération sera une réussite pour tout le monde.

Quant à la dernière intervention concluant au rejet de cette opération, je remarquerai simplement que pour mener un bateau, il ne faut pas seulement un capitaine, mais tout un équipage. Il y a là une opportunité de constituer une équipe qui a le potentiel de fonctionner."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"J'aimerais prendre un peu de temps pour répondre à tous les intervenants. Du point de vue financier, il convient de rappeler qu'il n'y aura pas d'amortissements à charge du budget de fonctionnement de la Commune. La somme de 375'000 francs, citée par Mme D. Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, correspond à la charge d'intérêts d'un emprunt complet de 12,5 millions de francs à 3 % par an. Ce taux est largement supérieur à ceux pratiqués actuellement sur le marché.

Merci, M. P. Marchioni de nous accorder, au nom du groupe UDC, votre confiance. Il me paraît que votre intervention résume les prises de position de nombreux groupes. En effet, comme vous l'avez remarqué, il s'agit d'une occasion rarissime; il faudra sans doute attendre fort longtemps, avant qu'une telle occasion ne se représente à nos collectivités publiques de mettre en valeur un terrain aussi vaste dans un endroit aussi intéressant. Nous savons que cette opération comporte un certain nombre de risques, mais que ces risques ne résident pas dans la phase actuelle d'achat du bien-fonds.

A M. C. Schenker, j'aimerais préciser le sens des propos que j'ai tenus lors de la conférence de presse. Il s'agissait de relever que nous nous attendions à un soutien unanime, certes conditionnel – je l'ai bien compris mais unanime malgré tout – de la part du Conseil général. Dès lors, nous nous trouvons ainsi renforcés dans nos discussions avec notre partenaire. A l'instar de tous les groupes, nous avons éprouvé une grande tristesse lorsque la société Feldschlösschen a annoncé la fermeture de la Brasserie du Cardinal, après les épisodes que certains d'entre nous ont vécu à la fin des années 1990 et qui permettaient d'espérer que cette entreprise continuerait sa production encore beaucoup plus longtemps.

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Cela étant, il était évident, du moins à nos yeux, que dès l'instant où il y a eu malheureusement confirmation du caractère définitif de la décision de cessation d'activité de cette industrie locale, nous nous devions de travailler de concert avec les syndicats – ce qui n'a pas fait l'objet d'une très grande publicité – pour être assurés que l'ensemble du personnel bénéficierait du traitement le plus humain possible. Ce n'est que placés à la fois devant le fait accompli de la décision de fermeture et après avoir reçu ces assurances concernant le personnel, que nous avons entamé des négociations pour cette seconde action. En effet, à partir du moment où il y avait ce départ symboliquement si fort, une action symboliquement aussi forte devait y répondre.

Vous avez raison et vous avez tous raison, en ce sens que beaucoup d'inconnues nous attendent. Pour les vaincre, il faudra effectivement agir de manière déterminée dans le cadre de ce nouveau partenariat. Parmi vos remarques conditionnelles, vous vous êtes inquiétés de la mission de ce premier groupe de travail. Je vous rassure tout de suite, il ne s'agit que d'un groupe de travail préparatoire. Je ne sais pas encore grand-chose des conclusions de son rapport définitif. En revanche, je sais que dans un petit rapport intermédiaire, ce groupe de travail préconise la constitution de plusieurs groupes de travail spécialisés (aspect juridique, gestion des bâtiments, gestion de l'avenir du site...). Je vous rassure : la représentation au sein de ces groupes de travail ne devra pas seulement être équitable, elle sera paritaire entre la Ville et l'Etat. Je réponds ainsi également au souci du porte-parole libéral-radical.

C'est également à bon droit – nous ne voulons pas en faire un sujet de polémique – que vous rappelez que, dans un premier temps, la société Feldschlösschen a déclaré, au moment de l'annonce de la fermeture, qu'elle réserverait un droit d'option en faveur de la Commune de Fribourg. C'est parfaitement vrai. Mais rappelez-vous également que le terme de droit d'option a fait l'objet d'une controverse. S'agissait-il d'une référence à une notion notariale ou bien s'agissait-il simplement d'une déclaration d'intention d'accorder la priorité en cas de vente à la Ville de Fribourg ? C'est plutôt le second terme de cette alternative qui correspondait à la réalité.

Du côté du Conseil communal, dans un premier temps, nous nous sommes posé la question de la gestion unilatérale de tout ce dossier. Dans un second temps, j'ai bien dit second temps, nous nous sommes rendu compte, non pas du point de vue de la seule acquisition de la parcelle, mais de tout l'aspect politique du dossier, qu'il convenait, en l'absence d'interventions en tout cas pour l'heure de l'Agglomération, d'y associer l'Etat. Il s'agit en particulier de créer de nouveaux rapports de confiance et de collaboration avec le Canton, notamment dans la perspective de la fusion. Nul besoin d'être plus explicite; nous nous sommes compris. Tous ces éléments importants du point de vue politique nous font dire que la gestion de ce dossier ne se limite pas à la seule opération elle-même, mais qu'il s'agit de donner un signal fort en faveur d'une coopération plus poussée que jusqu'ici. Cette coopération doit mettre un terme aux jérémiades réciproques de nos deux collectivités.

Quant à M. P.-O. Nobs, il apporte également le soutien de son groupe à cette proposition d'acquisition, notamment pour conserver la haute main sur ce site important. Vous insistez particulièrement sur la mixité des fonctions. Je vous répondrai que ce n'est pas pour rien que le groupe de travail préparatoire, dont nous attendons encore les conclusions définitives, préconise d'ores et déjà la création d'une zone de ville à

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

fonctions multiples avec une mixité des occupations. Ainsi, sur ce point-là, nous nous rejoignons de manière assez marquée.

Qu'en est-il de la pollution des lieux, sujet abordé par plusieurs intervenants ? Il s'agit tout simplement d'un risque que nous avons préféré prendre. En effet, lorsque deux partenaires négocient le prix d'un bien-fonds, l'un a tendance à relever le coût de la dépollution et l'autre à l'abaisser. Dans ce contexte, et compte tenu du rapport d'expertise assez complet établi par le bureau d'architectes mandaté, nous avons décidé d'assumer ce risque.

Lui aussi favorable à cette acquisition, M. G. Bourgarel, insiste, au nom de son groupe, sur la qualité urbanistique et architecturale du futur programme d'aménagement; il insiste en particulier sur l'indispensable coordination avec les PAD de Boxal et des Arsenaux. J'aimerais lui préciser qu'indépendamment du dossier du site Cardinal, la question de la liaison entre ces deux secteurs constitue l'une des préoccupations du Conseil communal dans le cadre de la révision du PAL. J'espère que vous partagez également cette préoccupation qui ne se limite du reste pas à ces deux secteurs.

Vous souhaitez la mise en œuvre d'une démarche participative. Je crois, qu'abstraction faite des obligations légales, le Conseil communal a compris le message, comme le prouve la procédure suivie pour des dossiers récents. Je pense notamment à celui de l'aménagement des Grand-Places. Laissez-lui avec son partenaire le choix de la manière de promouvoir cette démarche participative dans le présent dossier. Comme vous le relevez, il est évident que cet investissement ne se fait pas pour la ville seule, mais qu'il s'agit d'une opération qui devra être réalisée non seulement avec et pour le Canton, mais également avec et pour l'agglomération au sens large du terme.

A M. E. Moussa, qui apporte le soutien du groupe socialiste au projet, j'aimerais simplement dire que si, comme il l'a relevé, il y a eu quelques lacunes dans le message du Conseil communal, ce n'est pas que le Conseil communal ait voulu se simplifier la vie en reprenant le texte du Conseil d'Etat, mais c'est qu'il a voulu, ce faisant, montrer une unité de vues entre les deux Exécutifs. Si ce document présente ainsi quelques petites imprécisions, nous avons – si vous me permettez l'expression – l'avantage de passer en deuxième, ce qui nous permet de les corriger et d'apporter quelques éclaircissements complémentaires. Permettez-moi juste une précision : l'Etat n'est pas entièrement propriétaire de tout le secteur des Arsenaux. Ce n'est pas un facteur de polémique, parce que quoi qu'il en soit, la Commune sera appelée à intervenir en tant qu'autorité administrative dans ce dossier-là.

A l'intention de M. J.-N. Gex, je ne peux que répéter pour le rassurer que le partenariat avec l'Etat ne reposera pas sur une représentation équitable, mais bien paritaire à 50/50.

Naviguer en période de beau temps, c'est facile, affirme M. K. Grangier, ou en tout cas ce n'est pas trop compliqué. Nous ne prétendons pas qu'il fasse beau temps, mais nous nous efforçons de nous préparer pour les périodes de mauvais temps, ce qui est effectivement un peu plus compliqué. On ne saurait du reste prétendre que pour les collectivités publiques, et en particulier pour la Ville, la navigation soit aujourd'hui celle de beau temps, tant elle est déjà compliquée. Deux demi-chefs,

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

affirmez-vous. Bon ! Je vous répondrai que l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre, ou si vous préférez l'ambition qui est la nôtre, c'est de précisément créer une équipe. Il s'agit de s'entendre et non pas d'avoir deux demi-chefs, afin de définir la feuille de route maritime la moins risquée possible. C'est dans cet état d'esprit et non pas dans celui d'une lutte entre demi-chefs que nous devons œuvrer.

C'est la raison pour laquelle je vous prie de vous opposer avec la plus grande fermeté à la proposition de M. Grangier."

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Discussion

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"La Commission de l'Edilité propose l'amendement suivant :

*'Le Conseil communal est autorisé à acquérir les immeubles articles 7042 et 7212 sis sur la commune de Fribourg – site Cardinal, **ainsi qu'à engager les frais et les travaux d'aménagement.**'*

Il s'agit de bien mettre en évidence que le crédit octroyé comporte deux volets."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise que cette dernière soutient l'amendement de la Commission de l'Edilité.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Le Conseil communal se rallie à cet amendement présenté de manière concertée par la Commission de l'Edilité et par la Commission financière."

Mme Christa Mutter (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe des Verts reprend la version du présent article proposé par la Commission de l'Edilité, mais en le modifiant comme suit :

'La Ville de Fribourg achète, en copropriété avec l'Etat de Fribourg, les articles 7042 et 7212 sis sur la commune de Fribourg – site Cardinal. Le Conseil communal est autorisé à engager les frais et les travaux d'aménagement.'

Pourquoi cette modification ? Notre amendement vise à clarifier les compétences des partenaires impliqués. Il n'est pas judicieux de dire que c'est le Conseil communal qui est autorisé à acquérir, puisque la loi sur les communes attribue la compétence de décider des achats des

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

biens-fonds, des immeubles et des terrains au seul Conseil général. Il est dès lors correct de préciser que le Conseil général achète ce terrain pour le compte de la Ville. C'est ainsi la Commune qui devient propriétaire, dans le cas présent en partenariat avec l'Etat. Le Conseil communal est en revanche l'instance compétente pour organiser les travaux qui s'imposent.

L'achat des biens-fonds est l'une des compétences les plus fondamentales de notre assemblée et ce dossier, comme on l'a entendu, a une importance spéciale. Dès lors, notre groupe aurait souhaité une implication plus active déjà dans la phase préparatoire de cet achat. Merci de soutenir cette modification."

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, remarque :

"Il me semble qu'en donnant au Conseil communal l'autorisation d'acquérir ce terrain, nous ne lui déléguons cette compétence que pour cette unique opération. L'amendement proposé me paraît être du pur formalisme. Je ne suis toutefois pas un expert pour en juger."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Nous pouvons vivre avec cet amendement. Nous faisons sur ce point confiance aux juristes."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime dans les termes ci-après :

"Avec ce débat, nous entrons dans un domaine un petit peu particulier. Permettez-moi toutefois de rappeler à Mme C. Mutter et à ceux qui soutiendraient cet amendement que le fait de parler du Conseil communal dans ce projet d'arrêté est conforme à la pratique. La phrase disant 'Le Conseil communal est autorisé à acquérir les immeubles...' est usuelle. Cette phrase ne dénie en rien, en rien, absolument en rien, la compétence du Conseil général d'accorder au Conseil communal cette autorisation. L'acte d'achat a certes été signé par le Conseil communal, mais au nom du Conseil général. Affirmer dans une première phrase que c'est la Ville qui acquiert les immeubles, puis ajouter dans une seconde phrase que le Conseil communal est autorisé à engager les frais et les travaux d'aménagement est malgré tout quelque peu paradoxal. De deux choses l'une, ou bien c'est la Ville qui est autorisée à acquérir les immeubles et donc à engager les frais et les travaux – ce qui serait une formulation tout à fait nouvelle – ou bien c'est le Conseil communal qui est chargé des deux opérations, après évidemment que le Conseil général lui eut donné l'autorisation.

Pour moi, cet amendement n'apporte absolument rien, d'autant plus qu'il est totalement nouveau par rapport à la pratique. Je signale au passage que celle-ci est exactement la même au niveau du Canton. C'est le Conseil d'Etat qui est autorisé par le Grand Conseil à acquérir les immeubles. Je vous prie de ne pas accepter cette modification et de vous rallier à la version de cet article arrêtée par la Commission de l'Edilité et par la Commission financière."

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Le Président déclare ce qui suit :

"M. le Vice-Président, qui s'y connaît, m'a soufflé que la formulation exacte de la proposition d'amendement de Mme C. Mutter devrait être la suivante :

'La Ville de Fribourg acquiert en propriété commune, en société simple, avec l'Etat de Fribourg, les immeubles articles 7042 et 7212 sis sur la commune de Fribourg –site Cardinal. Le Conseil communal est autorisé à engager les frais et les travaux d'aménagement.'

Cette formule convient-elle à l'auteur de l'amendement ?"

Mme Christa Mutter (Verts) répond affirmativement. *"En matière rédactionnelle, je vous fais entièrement confiance.*

Vote

Opposée à l'amendement ainsi corrigé de Mme Christa Mutter, la version de la Commission de l'Edilité et de la Commission financière, à laquelle le Conseil communal s'est rallié, l'emporte par 48 voix contre 26 et 4 abstentions.

Le présent article a dès lors la teneur ci-après :

"Le Conseil communal est autorisé à acquérir les articles 7042 et 7212 sis sur la commune de Fribourg – site Cardinal, ainsi qu'à engager les frais et les travaux d'aménagement."

Article 2

M. Stanislas Rûck, Président de la Commission de l'Edilité, présente l'amendement ci-après :

"Le montant autorisé est de 12'500'000 francs et représente la moitié de la valeur de l'opération."

Le montant autorisé sera de 25'000'000 francs au cas où l'Etat renoncerait à sa participation. [...]"

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise que la Commission financière s'est ralliée à cet amendement.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, accepte, au nom du Conseil communal, les deux modifications proposées.

"La question a été posée de savoir s'il fallait maintenir la deuxième phrase portant autorisation d'un achat de 25 millions de francs 'au cas où l'Etat renoncerait à sa participation'. Vérification faite, l'arrêté du Grand Conseil est également sujet à référendum. Conclusion : il nous faut conserver ce second paragraphe. La fin de la version originelle de ce paragraphe a été supprimée, parce que l'autorisation ne porte pas que sur l'achat des immeubles, mais bien sur l'ensemble de l'opération qui comprend et l'achat et les frais des travaux d'aménagement."

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Le présent article modifié n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 66 voix contre 2 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 4, du 31 mai 2011;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à acquérir les immeubles articles 7042 et 7212 sis sur la commune de Fribourg – site Cardinal, ainsi qu'à engager les frais et les travaux d'aménagement.

Article 2

Le montant autorisé est de 12'500'000 francs et représente la moitié de la valeur de l'opération.

Le montant autorisé sera de 25'000'000 francs au cas où l'Etat renoncerait à sa participation.

Article 3

Cet achat pourra être financé par l'emprunt. Il n'est pas soumis aux amortissements.

Article 4

Le financement de l'opération (article 3) peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Séance du 27 juin 2011

Octroi d'un crédit de 12,5 millions de francs pour l'achat des terrains de la Brasserie du Cardinal (suite)

Fribourg, le 27 juin 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver Collaud

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"

Pause

La séance est interrompue pour une pause à 21.05 heures. Elle reprend à 21.15 heures.

ooo

Commission spéciale de l'information

Le Président précise que, durant la pause, le Bureau a nommé M. M. Bugnon (DC/VL), Mme C. Frieden (PCS), Mme L.-M. Graden (PS), Mme E. Kleisli (Verts), M. S. Peiry (UDC) et M. T. Zwald (PLR) à la commission spéciale de l'information.

ooo

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 31 mai 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 53 de Mme C. Thiémard et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population

Le postulat en question se fonde sur les observations suivantes. Les postulants estiment que :

- 1. de nombreux dossiers ne sont pas encore réalisés;*
- 2. la fréquentation aux forums de l'Agenda 21 ne répondent pas aux attentes;*
- 3. le Conseil général est régulièrement sollicité pour des questions relatives au développement durable;*
- 4. plusieurs villes et communes de Suisse sont en train de redimensionner leur Agenda 21;*
- 5. la population souffre d'un manque d'information, les messages ne sont pas suffisamment accessibles à tous.*

Séance du 27 juin 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population (suite)

Sur la base de ces considérations, les postulants demandent au Conseil communal :

1. *de recalibrer l'ensemble du projet Agenda 21, en se basant notamment sur les changements en cours sur le plan national ;*
2. *de reconsidérer les projets non réalisés et d'actualiser la liste restante sur la base de nouvelles priorités à définir ;*
3. *de prendre des mesures pour augmenter l'attrait de ce programme auprès de la population.*

Activités 2010 de l'Agenda 21 : informer la population

Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 a pris la décision, dans le cadre de sa séance du 8 mars 2011, d'organiser un Forum qui saura informer la population sur une sélection de projets significatifs et représentatifs des actions développées ou engagées au cours de l'année 2010. Ce forum aura lieu au début de l'automne. De façon plus précise, il s'agira alors de renseigner le public sur trois projets majeurs qui traiteront du développement durable de façon complémentaire. La présentation déclinerait ainsi, par le biais d'applications concrètes, les trois domaines : économie, environnement, société.

Bilan global de l'Agenda 21

Le Comité de pilotage et le Conseil communal partagent l'analyse des postulants et estiment également qu'un bilan de l'Agenda 21 s'impose. Il s'agira alors de saisir l'opportunité de favoriser la réflexion et le débat sur la relation qui doit désormais être engagée, entre le processus Agenda 21 et le thème du Développement durable, étant précisé que celui-ci fait partie intégrante des objectifs stratégiques à développer dans le cadre du futur Plan d'aménagement local (PAL) de la ville de Fribourg. Toutefois, le Comité de pilotage et le Conseil communal ont estimé judicieux de réaliser ce bilan dans le cadre de la nouvelle période administrative, à savoir, au cours de l'été 2011.

Evaluation des projets concernés par l'Agenda 21

Le Comité de pilotage a pris d'ores et déjà la décision de faire une évaluation objective portant sur les trois domaines du développement durable de certains projets traités par l'administration. En ce sens, il a été admis d'utiliser l'outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'Etat de Vaud.

Un premier projet relatif à un plan d'aménagement de détail (PAD) – celui des Arsenaux - a ainsi été examiné, étant précisé que le collège d'experts regroupait des collaborateurs de l'Administration cantonale, représentée par Mme M. Delisle et M. Descloux, des représentants de l'Administration communale, représentée par MM. F. Noël et A. Baertschi, les mandataires représentés par Mmes G. Demierre et I. Baeriswyl et le bureau d'architecture, auteur du projet.

L'évaluation systématique des projets portés par la Ville, notamment des dossiers à soumettre au Conseil général a également été traitée par le CoPil qui y est favorable. Il conviendra désormais au Conseil

Séance du 27 juin 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population (suite)

communal de s'exprimer sur ce point précis dans le cadre du bilan sus-mentionné.

Informations complémentaires

Les postulants s'interrogent, de plus, sur l'état d'avancement d'un certain nombre de projets entrepris dans le cadre de l'Agenda 21. Le Conseil communal a donc saisi l'opportunité du présent postulat pour apporter les renseignements suivants :

1. *Les jardins partagés, jardins potagers. Ce dossier reste d'actualité, il sera lancé dans le cadre du projet de la place de Maggenberg qui prévoit l'aménagement d'un premier jardin ;*
2. *La réalisation de la place de Maggenberg. Le parc public a fait l'objet d'une procédure de demande de permis de construire qui a suscité deux oppositions du voisinage, malgré les séances d'information organisées au préalable. Ces dernières empêchent donc une réalisation immédiate. L'inspectorat entretient des contacts réguliers avec la Préfecture, afin de contribuer à l'avancement du dossier ;*
3. *Mise en œuvre de la boussole d'Yverdon. Tel que mentionné ci-dessus, un projet de PAD a fait l'objet d'une évaluation en utilisant l'outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'Etat de Vaud. Pour la suite, le Conseil communal sera consulté pour prendre une décision quant à l'utilisation systématique de cet outil dans le cadre des projets représentatifs concernés par les trois domaines du développement durable.*
4. *Le projet de pédibus n'a pas été directement concrétisé par la Ville, mais par l'ATE et le Canton qui a nommé une coordinatrice. Cette dernière a pour objectif d'assurer l'ouverture de nouvelles lignes et de mettre en avant les avantages qui sont la santé et la sécurité des enfants. Trois lignes sont actives en ville de Fribourg dont deux mises en place en 2010.*
5. *Werkhof-Maison des Associations. Le dossier porté par l'Association Werkhof-Frima a été approuvé par le Conseil général en séance du 23 mars 2009. L'Association cherche aujourd'hui à rassembler les montants nécessaires, afin de boucler son budget et pouvoir ainsi réaliser son projet.*
6. *La réalisation d'un Eco-quartier dans le secteur de Torry. L'urbanisation de la colline de Torry n'est pas uniquement du ressort de la ville de Fribourg, sachant que le versant libre de construction se développe essentiellement sur la commune de Granges-Paccot. Toutefois, ce dossier est traité conjointement par les deux Communes dans le cadre de la réflexion globale engagée par l'Agglomération, en vue d'élaborer le projet de l'agglomération 'version 2' d'une part, et d'une planification directrice intercommunale, d'autre part.*

Le Conseil communal souhaite également renseigner les postulants sur sa volonté de favoriser la notion de quartiers durables. L'outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'Etat de Vaud sera utilisé à cet effet.

Séance du 27 juin 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population (suite)

7. *La réalisation d'un parc urbain à Cormanon dans le cadre de l'Agglomération. La Ville participe de façon active aux réflexions de l'Agglomération, étant cependant précisé que ce dossier spécifique est porté par la Commune de Villars-sur-Glâne, et non par l'administration de la Ville ;*
8. *Les aménagements de mobilité douce, dont la place du Petit-St-Jean. La Ville a rencontré l'Association de quartier intéressée par ce dossier à de nombreuses reprises en 2010. Si le traitement de la place fait actuellement l'objet de discussions au sein même du quartier, l'administration a cependant pu obtenir de l'ancien comité un cahier des charges respectueux des attentes de la population pour ce secteur. Ce document a permis aux services d'étudier un projet qui a été présenté tout récemment au nouveau comité nouvellement constitué et qui l'a reçu très favorablement. Une information à la population est prévue pour ces prochaines semaines, l'objectif étant de réaliser cet aménagement au cours de l'été.*
9. *Vélostation place de la Gare. Le PAD ayant été adopté en 2010 par la DAEC, ce dossier sera développé dans le cadre des études engagées conjointement avec les CFF sur le périmètre concerné par l'instrument de planification.*
10. *Le projet de liaison piétonnière entre toutes places de détente existantes - valorisation des berges de la Sarine. Le Conseil communal a jugé utile de mettre ces deux dossiers en relation afin de répondre aux demandes exprimées par la population dans le cadre de l'enquête relative au PAL, la Sarine étant un des thèmes traités à cette occasion. De façon concrète, le Service d'architecture et d'urbanisme travaille actuellement sur des liaisons entre le Bourg et la Sarine, en particulier sur un itinéraire direct qui raccourcirait les distances et donc favoriserait l'accès à la Sarine.*
11. *Le projet de la maison de lecture. Ce projet avait notamment été imaginé du fait de la fermeture du Musée Gutenberg. La réouverture de ce dernier doit désormais être prise en compte.*

En guise de conclusion, il convient de rappeler que le Comité de pilotage et le Conseil communal estiment nécessaire de réaliser un bilan dans le cadre de la nouvelle législature, à savoir au cours de l'été 2011. Il conviendra à cette occasion de mettre en avant les préoccupations exprimées par les postulants, étant rappelé que la notion de développement durable sera simultanément traitée dans le cadre de la révision du PAL.

De plus, un effort sera engagé en termes de communication – information à destination du public, des citoyennes et citoyens fribourgeois sur le thème du développement durable. Cette information qui se fera notamment par le biais du nouveau site internet, sera désormais renforcée, suite à l'engagement récent de la nouvelle chargée de communication de la Ville qui est entrée en fonction le 15 juin 2011."

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) fait la déclaration qui suit :

"Vous revalorisez ainsi les objectifs de l'Agenda 21 dans un concept durable, dans un concept de sociabilité, par le biais d'applications dans les domaines de l'économie, de l'environnement, du développement

Séance du 27 juin 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 31 cosignataires lui demandant un réexamen du processus d'Agenda 21 pour en actualiser les programmes et pour en augmenter l'attrait auprès de la population (suite)

de la société. Maintenant, nous voulons du concret, nous voulons la réalisation effective de ce programme. Je me réjouis de prendre connaissance du bilan de l'Agenda 21, que vous annoncez pour le courant de l'automne 2011. S'il est bien présenté, ce programme de l'Agenda 21 renforcera l'intérêt de la population de la ville de Fribourg, surtout en ces beaux jours et en particulier en ce qui concerne l'amélioration des espaces verts et des jardins."

Le postulat n° 53 est ainsi liquidé.

ooo

6. Décision quant à la transmission

A. DE LA PROPOSITION

- n° 2 interne de M. Stéphane Peiry (UDC) et de 6 cosignataires demandant la constitution d'une commission de fusion du Conseil général

Le Président précise ce qui suit :

"Après examen, le Bureau ne remet en question ni la recevabilité, ni la qualification de la présente proposition, ni des postulats déposés lors de la dernière séance. Si quelqu'un d'entre vous conteste, soit la recevabilité, soit le caractère de cette proposition ou des postulats déposés lors de la dernière séance, je le prie de le faire maintenant."

Tel n'est pas le cas.

Le Président poursuit en ces termes :

"Le Bureau, qui est appelé à se prononcer sur la prise en considération de cette proposition interne, est favorable à sa transmission."

Discussion

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime comme suit :

"Avec le développement du site Cardinal, dont nous venons d'accepter l'acquisition, le projet de fusion du Grand Fribourg doit être une priorité de la législature qui commence. Le résultat de la votation du 15 mai 2011 sur la nouvelle loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, plébiscitée par plus de 90 % par les citoyens de la ville de Fribourg, confirme, s'il en était encore besoin, la volonté de nos concitoyens d'aller de l'avant avec un tel projet."

Malheureusement, les obstacles à une fusion du Grand Fribourg se sont multipliés ces derniers mois, à commencer par le projet '2C 2G'. Nous nous trouvons, en outre, devant un impératif temporel auquel nous ne pourrions déroger, si nous voulons bénéficier de la manne cantonale provenant de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. S'ajoute encore le sentiment que le Conseil communal a fait preuve d'une grande timidité ces dernières années pour véritablement empoigner le projet de fusion."

Séance du 27 juin 2011

Décision quant à la transmission (suite)

Tous ces éléments réunis m'amènent à vous proposer ce soir la constitution d'une commission de fusion du Conseil général. Il devient, en effet, utile d'impliquer les conseillers généraux dans les réflexions stratégiques menées par l'Exécutif et d'accompagner le Conseil communal dans les démarches visant à promouvoir une fusion dans le Grand Fribourg. Cette commission aurait aussi un rôle d'information envers le Conseil général et la population, car, finalement, nous ne savons que peu de choses de ce qui a été tenté ou non ces dernières années.

Pour ma part, l'objectif est d'arriver à présenter un projet de fusion d'importance dans le Grand Fribourg d'ici au 15 juin 2015, date limite pour bénéficier de l'aide financière résultant de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. Il convient, en effet, rappeler que cette loi a été conçue pour profiter pleinement à une fusion d'envergure dans le Grand Fribourg. Si la date limite du 15 juin 2015 ne pouvait pas être respectée, il ne faudrait malheureusement pas espérer un nouveau décret cantonal aussi généreux. Dès lors, il y aurait fort à parier qu'une fusion du Grand Fribourg serait renvoyée aux calendes grecques.

Il m'a été rapporté que le Conseil communal souhaiterait, le cas échéant, disposer d'un siège permanent au sein d'une telle commission. A titre personnel, je n'y vois aucun inconvénient. Bien au contraire ! Si une telle commission voit le jour, elle devra évidemment travailler en étroite collaboration avec le Conseil communal.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter la constitution d'une commission de fusion du Conseil général."

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocratique-chrétien/Vert/libéral salue cette proposition qu'il soutient unanimement. La proposition ne se prononce toutefois pas sur la nature de la commission souhaitée; spéciale ou permanente ? Notre groupe appelle d'ores et déjà de ces vœux la constitution d'une commission permanente du Conseil général afin de suivre les travaux en vue d'une fusion jusqu'à l'issue de la présente législature, c'est-à-dire aussi jusqu'à la fin du délai permettant de bénéficier du soutien cantonal voté si largement en ville, le 15 mai 2011."

M. Philippe Wandeler (PCS) précise ce qui suit :

"Le groupe chrétien-social est favorable à la création de cette commission. Nous estimons, en effet, essentiel que les parlements des communes intéressées coopèrent à cette procédure. Cette question n'est pas seulement l'affaire des exécutifs, mais également des représentants de la population. Il s'agit donc, dans ce sens, d'une bonne proposition. Nous espérons que nous pourrions ainsi nous mettre à niveau et coopérer entre parlements des diverses communes, qui devront également, finalement, se prononcer sur le projet de fusion."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

"Dans la mesure où le Conseil communal a été interpellé dans ce débat, j'aimerais simplement rappeler que compte tenu de tout ce qui s'est passé au cours des dernières années, le Conseil communal, et en particulier votre serviteur, ont à plusieurs reprises émis le vœu que le débat

Séance du 27 juin 2011

Décision quant à la transmission (suite)

concernant la fusion soit effectivement élargi. Dans cet état d'esprit, merci à M. S. Peiry de l'avoir rappelé, le Conseil communal souhaite vivement être associé aux travaux de cette commission sous quelque forme que ce soit – ce n'est pas très important.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Bureau, pour étude, la proposition n° 2 interne de M. Stéphane Peiry et de 6 cosignataires.

B. DES POSTULATS

- n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavis favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Hans Werhonig (UDC) rappelle le contenu de son postulat. (cf. procès-verbal de la séance du 30 mai 2011, p. 106). Il remercie ses collègues de soutenir la transmission de ce postulat.

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) s'exprime comme suit :

"Le Canton a publié en octobre 2008 le cadastre des sites pollués. Il recense tous les sites pollués pour lesquels aucune intervention n'est nécessaire – on n'y touche pas – et les sites dits 'contaminés' qui doivent être assainis. On pourrait donc être tenté de considérer le postulat de notre collègue comme sans objet.

Toutefois, le groupe des Verts soutient sa transmission au Conseil communal pour les raisons suivantes. Le cadastre des sites pollués est évolutif. La Commune doit veiller à le maintenir à jour, si de nouvelles informations sont portées à sa connaissance. Le PAL étant en révision, le cadastre ainsi que les contraintes qui lui sont liées, doivent y être intégrés. Le suivi du cadastre permet en outre de procéder aux recherches historiques nécessaires à l'établissement de la liste des pollueurs-payeurs, enfin des pollueurs censés participer au financement des assainissements. Nous prions également le Conseil communal de ne pas limiter son étude aux seules décharges ('Abfalldeponie'), comme pourrait le suggérer le postulat, mais de traiter de tous les sites du cadastre et d'intégrer dans son rapport un calendrier, le cas échéant, des mesures d'assainissement à mettre en œuvre pour les sites contaminés qui concernent la ville, une liste des sites pollués qui devront être assainis dans le cadre de travaux, ainsi qu'une évaluation des incidences financières pour la Commune.

M. Martin Kuhn (PS) déclare ce qui suit :

"Nous allons en partie dans le même sens que les Verts. Effectivement, le cadastre des sites pollués a déjà été dressé au niveau cantonal. Nous n'estimons donc pas forcément nécessaire d'établir le même type de cadastre au niveau de la ville, puisque tous les sites qui posent des problèmes sont déjà répertoriés par le Canton. Les deux cas cités par M. H. Werhonig, celui du terrain de Sainte-Thérèse, et celui de la

Séance du 27 juin 2011

Décision quant à la transmission (suite)

décharge de la Pila, figure dans le cadastre cantonal. La liste de ces sites pollués est consultable sur internet. Un document cartographique les présente, avec toutes les données utiles (type d'investigations menées, type d'investigations nécessaires).

Nous estimons donc que l'établissement d'un nouveau cadastre est caduc.

Néanmoins, un complément à ce cadastre nous paraît très judicieux, dans le sens où les remblais sont considérés actuellement comme non problématiques et ne figurent en conséquence pas dans le cadastre cantonal. C'était ainsi effectivement le cas du remblai de Sainte-Thérèse, c'est le cas également du secteur de Cardinal. Il existe nombre de secteurs de remblaiements qui ne sont pas pris en considération dans le cadastre cantonal, mais qui risquent de poser problème en cas de construction ou de vente de terrain à des privés, notamment à des sociétés immobilières. Il apparaît judicieux de prendre dès lors en considération ce critère des secteurs ayant fait l'objet de remblaiements.

L'inventaire cantonal ne fait pas non plus mention des sites qui pourraient être contaminés, mais qui ont été estimés non problématiques. Les documents concernant ces sites ont été déposés aux archives. Dans ce cas également, le Conseil communal devrait prévoir la mise en place d'un mode de connexion avec le Service de l'environnement pour avoir accès à ces archives.

Nous considérons néanmoins qu'il n'y a pas lieu d'accepter la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 19 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 7 de M. Hans Werhonic et de 6 cosignataires.

- n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Stanislas Rück (DC/VL) s'exprime comme suit :

"L'ouverture du pont de la Poya et la mise en œuvre du plan directeur du Bourg rendront à la ville d'importants espaces publics. En même temps, ils font craindre une baisse générale de l'attractivité commerciale des anciens quartiers. Il ne suffit pas d'enlever les voitures pour retrouver une ville vivante. En plus d'un aménagement de qualité, il faut donner à nos rues et places une nouvelle affectation qui contribuera à la vitalité et au dynamisme de la ville toute entière. Dans ce sens, nous demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités d'améliorer, d'étendre et de varier les marchés en ville de Fribourg."

Je pense en particulier aux places qui, aujourd'hui, sont occupées par les voitures, comme la place des Ormeaux, le Marché aux

Séance du 27 juin 2011

Décision quant à la transmission (suite)

Poissons, la rue Pierre-Aeby, la place Nova Friburgo, la Planche-Supérieure, la rue de Lausanne...

L'idée n'est pas de concurrencer le commerce local, mais bien plutôt de le dynamiser. Il ne s'agira pas d'implanter des stands devant les magasins, mais à d'autres endroits afin d'attirer les chalands en ville."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 8 de M. Stanislas Rück et de 35 cosignataires.

- n° 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit :

"A la demande du service des Sports, les clubs de football se sont regroupés pour défendre les intérêts liés à la pratique de ce sport en ville de Fribourg. Voici le résultat de notre réflexion. Les clubs constatent un manque cruel d'infrastructures particulièrement au Schoenberg. L'unique terrain à disposition de onze équipes n'a même pas d'éclairage. Ce terrain sert également de zone verte pour le quartier ! Etoile-Sport fait le même constat pour le petit terrain dont il dispose et qui sert également de zone verte. Au Guintzet, les surfaces de jeu sont partagées avec le rugby et le football américain.

Nous voulons rappeler à la population que le football est pratiqué en ville de Fribourg par environ mille jeunes et actifs, qui évoluent dans différentes catégories. La Commune et l'Université disposent de douze surfaces de jeu, dont sept sont utilisées uniquement pour le football; les cinq autres étant considérées comme zone verte.

Aujourd'hui, les clubs se voient contraints de refuser des jeunes, faute de surfaces de jeu. Nous ne voulons pas d'un sport réservé uniquement aux élites, car le football est un moyen d'intégration en particulier pour les étrangers. C'est également une école de vie qui ne vise pas uniquement la performance. Enfin, le football participe de l'attractivité de notre cité.

Merci de soutenir ce postulat."

Mme Christine Müller (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste salue cette initiative et soutient ce postulat. Notre parti a déposé à plusieurs reprises des propositions demandant l'aménagement d'un véritable terrain de football pour le quartier du Schoenberg. De leur côté, les jeunes du quartier ont déposé auprès de la Commune, il y a deux ans, une pétition allant dans le même sens. Nous sommes heureux qu'un nouveau postulat soit déposé à cette même fin."

Séance du 27 juin 2011

Décision quant à la transmission (suite)

M. Marc-David Henninger (PS) déclare ce qui suit :

"A la lecture du texte du postulat n° 9, j'ai été surpris. Alors que les radicaux sont d'avis qu'une piste de streethockey est trop coûteuse, l'un des leurs demande l'aménagement de terrains de football bien plus onéreux. En suivant la logique entamée par le groupe libéral-radical lors de la dernière séance, nous devrions nous aussi dire que ces aménagements et restaurations coûtent trop cher et ne seraient pas supportables pour le budget de la Commune. Nous ne le ferons pas. En effet, au contraire des radicaux, les socialistes soutiennent non seulement des sports tels que le football, mais toutes les formes de sport et toutes les associations de sport de la ville, ainsi que la création et l'aménagement des installations et structures nécessaires au développement de ces associations. L'aménagement d'un véritable terrain de football au Schoenberg est l'exemple de ces équipements indispensables.

Le groupe socialiste soutiendra la transmission de ce postulat au Conseil communal."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 9 de M. Jean-Noël Gex.

- n° 10 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) rappelle le contenu de son postulat demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable (cf. procès-verbal de la séance du 30 mai 2011, p. 109 et 110). Il remercie ses collègues de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 10 de M. Pierre-Olivier Nobs, de Mme Claudine Esseiva, de MM. Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, de Mme Christa Mutter et de M. Rainer Weibel, ainsi que de 35 cosignataires.

Séance du 27 juin 2011

7. Réponses aux questions

- n° 4 de M. Gilles Bourgarel (Verts) relative aux écoles enfantines et primaires

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après de l'Exécutif :

"Le Conseil communal tient d'emblée à préciser qu'il est favorable au bilinguisme. En l'espèce, le bilinguisme implique le respect de la minorité germanophone. En effet, s'agissant des classes alémaniques du bâtiment de l'Auge qui fait partie de l'école Auge-Neuveville, il est indispensable que des transformations y soient programmées afin que les cours pour les élèves alémaniques du quartier puissent être dispensés correctement. Les salles dudit bâtiment sont particulièrement exiguës, 54 m², alors qu'une salle de classe primaire devrait avoir 81 m².

Pour la présente année scolaire 2010-2011, le bâtiment scolaire situé dans le secteur de l'Auge de l'école Auge-Neuveville compte trois classes francophones, à savoir une classe de développement, une classe 5P et une classe 6P. En raison de la fermeture d'une classe, suite à une baisse d'effectifs – de 8 à 7 classes primaires –, force a été de constater que le dédoublement des classes 5P et 6P ne pourra plus demeurer en place. Partant, la classe 6P du bâtiment de l'Auge, qui disparaît naturellement suite au départ des élèves au CO, ne pourra pas devenir une classe 5P pour la prochaine année scolaire 2011-2012.

En raison de ce qui précède, il a fallu trouver une solution pour que les enseignantes de la classe qui ferme ne perdent pas leur emploi. Dans la mesure où un enseignant de ladite école du secteur de la Neuveville a annoncé prendre sa retraite avec effet au 31 août 2011, les enseignants touchés par la fermeture de classe ont accepté de reprendre la classe 3P sise dans le bâtiment scolaire de la Neuveville. La Direction des Ecoles n'allait pas déplacer des élèves de 3P dans le quartier de l'Auge pour la seule convenance des enseignantes, alors que les classes alémaniques ont un besoin urgent de salles plus grandes pour recevoir, le 25 août 2011, une classe qui comptera pas moins de 28 élèves.

Ainsi, et grâce à la fermeture d'une classe primaire francophone sise dans le secteur de l'Auge, les travaux de transformation de locaux seront réalisés cet été déjà, permettant d'une part de configurer deux salles de classe avec les trois salles de classe existantes et d'autre part de mettre à disposition des élèves de ces deux classes une surface de salle suffisante (environ 81 m²).

J'en viens au volet de la question concernant l'école du Schoenberg, et plus particulièrement des salles de classe du bâtiment de la Heitera. Il n'a jamais été question d'y supprimer la double filière alémanique et francophone. En outre, l'extension prévue pour la rentrée de 2013 permettra aux classes primaires et enfantines, tant alémaniques que francophones, de bénéficier de nouvelles salles spacieuses sur un même et unique site."

M. Gilles Bourgarel (Verts) remercie le Conseil communal de cette réponse qui le satisfait sur le fond. *"Je suis heureux d'apprendre que le Conseil communal tient à conserver une mixité linguistique. Je comprends bien les raisons qui amènent dans les quartiers de la Basse-Ville à ce regroupement que j'espère temporaire. Je souhaite qu'on puisse trouver une solution pour cette classe d'appui qui descend du Schoenberg, de telle*

Séance du 27 juin 2011

Réponses aux questions
(suite)

manière que les deux langues retrouvent une place dans les deux bâtiments scolaires. Il s'agit de conserver la mixité linguistique de ces quartiers de ce cercle scolaire."

- n° 6 de Mme Manon Delisle (PS) relative à l'extension prochaine des parkings pour deux-roues en ville de Fribourg

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après :

"Lors de la séance du 30 mai 2011, Mme M. Delisle nous a posé la question suivante :

Le Conseil communal prévoit-il prochainement l'extension des parkings deux-roues (vélos, scooters et motos) dans les lieux suivants, qui sont actuellement surchargés :

1. *place de la Gare, devant la boulangerie Suard;*
2. *rue du Pont-Suspendu, au pied de la cathédrale;*
3. *place du Petit-Saint-Jean ?*

Et si c'est le cas, dans quels délais ?'

Nous répondons à cette question comme suit :

Le service de la Mobilité a constaté que le nombre d'usagers de deux-roues est en constante progression année après année. En effet, la vente, aussi bien des scooters que des vélos électriques et des vélos standards progresse à Fribourg comme dans toute la Suisse.

La Direction de la Police et de la Mobilité procède régulièrement à des visions locales pour analyser si l'offre est en adéquation avec la demande, et le cas échéant pour adapter cette offre. De même, une attention particulière est de mise dans le cadre des demandes de permis de construire par le biais de préavis concernant le nombre (application de la norme VSS), l'emplacement (proximité des entrées) et le confort des places pour deux roues (couvert et dispositif antichute).

Dans les faits, et en fonction du quartier, l'adaptation de l'offre à la demande n'est pas toujours évidente à respecter. En effet, des espaces libres n'existent pas et l'aménagement de nouvelles places pour les deux-roues doit se faire au détriment de places de parc pour voitures. Or, principalement pour des raisons de protection du patrimoine, certains quartiers présentent la particularité de n'offrir que très peu de places de parc sur le domaine privé. Par conséquent, les habitants de ces quartiers, Bourg et Basse-Ville notamment, ont souvent recours à la vignette-habitants pour stationner leur véhicule.

Une vision locale dans le quartier du Bourg a mis en évidence un grand nombre de deux-roues parkés hors case dans le secteur de la Chancellerie et du bas de la Grand-Rue. En conséquence, l'aménagement de nouvelles places pour les deux-roues sera prévu ces prochaines semaines, avec un déplacement ou une suppression de deux ou trois places de parc pour voitures. Cette suppression est envisageable dès lors que le nombre de vignettes-habitants est passé de 300 en 2008 à 248 en 2010. Dans le même temps, l'offre d'emplacements pour la vignette du Bourg a été étendue de l'autre côté du pont de Zaehringen.

Séance du 27 juin 2011

Réponses aux questions
(suite)

Pour la place du Petit-Saint-Jean, le constat n'est pas aussi évident. D'une part, le marquage de places pour les deux-roues a été étoffé, d'autre part, la demande dépasse l'offre de manière très ponctuelle. Une attention particulière sera portée sur ce secteur ces prochains temps afin de voir si l'adjonction de nouvelles places est nécessaire et dans quelle mesure elle peut être envisagée dans le cadre de l'aménagement urbanistique de la place.

En ce qui concerne le secteur de la Gare, le nouvel aménagement décidé par le Conseil communal prévoit un remaniement de la place de la Gare. Dans le cadre de ce remaniement, il n'est toutefois pas prévu d'accroître le nombre de places pour les deux-roues. D'une part, une garantie a été donnée aux commerçants sur le nombre de places de parc pour voitures, qui sera déjà diminué et d'autre part, l'offre en stationnement pour les deux-roues devrait être étoffée par la construction d'une 'vélostation' dans le cadre du PAD de l'Ancienne Gare. Une discussion va en outre être engagée avec la Poste pour examiner l'opportunité d'aménager de nouvelles places pour deux-roues sur leur fonds à proximité du passage sous-voies des CFF.

En conclusion, nous pouvons constater qu'il est parfois difficile d'adapter le domaine public en fonction des demandes en stationnement, en précisant que certains quartiers sont parfois plus problématiques que d'autres. Enfin, je profite de l'occasion pour annoncer une prochaine amélioration de l'offre en stationnement deux-roues dans les secteurs de la Vignettaz et du quartier du Jura.

Mme Manon Delisle (PS) est heureuse d'apprendre que dans le périmètre de la cathédrale et de la Grand-Rue, on disposera de plus de places de parc pour les deux-roues. "J'aimerais simplement émettre le vœu que la 'vélostation' soit réalisée dans les plus brefs délais, puisque, actuellement, la situation est très tendue à la Gare et aux alentours et qu'on ne connaît pas encore les délais pour la réalisation de cette 'vélostation'."

ooo

8. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 3 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 3 cosignataires demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue"

M. Pierre Marchioni (UDC) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au projet de l'Association fribourgeoise "La Maint Tendue", subvention supprimée dès le budget de l'année 2010. Vu le rôle important et éminemment reconnu de cette Institution, cette mesure devrait être appliquée dans les plus brefs délais, mais au plus tard dès l'acceptation du budget 2012.

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

24 heures sur 24, 365 jours par année, des volontaires des deux sexes spécialement formés dans le domaine médico-psychologique sont à l'écoute de celles et de ceux dont la vie ne tient souvent qu'à un dernier coup de fil.

Vous connaissez tous ce numéro 143 de 'La Main Tendue', en allemand "Die Dargebotene Hand". Vous avez certainement tous vu ce pictogramme représentant un cœur dans une main tendue qui figure à l'entrée de nombreux ponts jouissant d'une douteuse célébrité, comme un dernier signe d'espoir. Je ne vais pas vous donner le détail de l'organisation, ni du travail de cette Association. Je remettrai volontiers à ceux qui le souhaitent le rapport annuel qui est suffisamment explicite.

La suppression de la subvention de la Ville de Fribourg, en 2009, pèse lourdement sur le budget déjà extrêmement serré de 'La Main Tendue' de Fribourg. Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur cette suppression, mais simplement relever qu'une réponse n'a été donnée à la demande de l'Association qu'après plusieurs semaines d'attente et qu'elle s'est limitée à un laconique '...nous ne soutenons que les sociétés locales'. Il est heureux qu'un grand nombre de communes du Canton ne tient pas le même raisonnement !

Pourquoi 'La Main Tendue' a-t-elle besoin d'argent ? Certes, les collaborateurs travaillent bénévolement, mais ils doivent disposer d'une formation de base de plus en plus poussée, ainsi que d'une formation continue qui est donnée par des spécialistes qu'il faut payer. Et c'est là le gros des dépenses de 'La Main Tendue'.

Il ne s'agit pas là de n'importe quelle association. Il s'agit d'une association qui sauve des vies. Comment alors imaginer qu'une Commune qui s'apprête à dépenser 400'000 francs pour inaugurer une salle de spectacle de plusieurs dizaines de millions refuse une subvention de 4'000 francs à une association dont le but unique est de prévenir le geste fatal de désespérés ?

Nous sommes soucieux de l'emploi parcimonieux de deniers publics, nous avons toujours défendu ce principe. Dans le cas présent, il s'agit d'une valeur qui ne saurait se monnayer, cette valeur de la vie.

Nous osons espérer que, même si le règlement du Conseil général prévoit un délai d'un an pour la réponse du Conseil communal à une proposition, le Conseil communal fera l'effort nécessaire pour que 'La Main Tendue' puisse boucler son budget 2012 avec un gros souci en moins."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'analyser la possibilité de développer un plan d'aménagement de détail global pour les secteurs Boxal-Cardinal-Arsenaux et de mener une démarche globale sur ce périmètre.

En acquérant le site Cardinal, la Ville de Fribourg saisit une opportunité unique de développement. Le terrain de plus de 5 hectares est appelé à remplir différentes fonctions du fait de son emplacement idéal près de la gare. Les options qui seront prises façonneront à long terme le visage du centre et de toute la partie sud-ouest de la ville.

Pour que ce vaste périmètre puisse être à la fois un lieu d'activités économiques, de rencontre, de culture, voire d'habitat, le site se doit d'être pensé en plusieurs dimensions et en unissant en une seule opération de planification ces trois sites. Un PAD global devrait comprendre les terrains de Cardinal, de Boxal et au minimum les quatre parcelles en procédure de PAD à la route des Arsenaux. Il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble sur la gestion de la mobilité, sur les axes de circulation qui traversent ce secteur et sur les liaisons avec le réseau autour de ce périmètre.

Idéalement, la démarche de la Commune devrait consister à suspendre l'ensemble des PAD en voie d'élaboration et à entreprendre une nouvelle démarche portant sur un périmètre élargi.

L'achat du site Cardinal est un événement exceptionnel pour la ville. Nous espérons que le Conseil communal prendra toutes les dispositions et les précautions nécessaires afin que ce projet profite à l'ensemble de la population fribourgeoise !"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir aux enfants habitant en ville de Fribourg un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit. Seraient concernés tous les enfants dès six ans et jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

Nous prions le Conseil communal d'étudier, en collaboration avec les TPF, les possibilités de financement et de présenter une estimation des coûts totaux pour les trois variantes suivantes :

- a) *un abonnement annuel au prix forfaitaire de 100 francs par enfant;*
- b) *un abonnement annuel au prix forfaitaire de 200 francs pour le premier enfant du ménage, 150 francs pour le deuxième enfant et 100 francs pour le troisième enfant et les suivants;*
- c) *un abonnement annuel avec un rabais de 50 %.*

Sur la base de l'état actuel des finances de la Ville, aucune variante prévoyant la gratuité totale n'est proposée.

En facilitant l'accès des enfants aux transports publics, la Ville de Fribourg encouragerait leur autonomie, tant sur le chemin de l'école que lorsqu'ils se déplacent pour des activités extrascolaires. D'autre part, les parents auraient moins besoin d'accompagner leurs enfants en voiture, ce qui participerait au désengorgement du centre-ville. Une telle mesure permettrait aussi d'améliorer la qualité de vie dans les différents quartiers et d'augmenter l'attractivité de la ville de Fribourg pour les familles.

D'autres communes de Suisse romande ont compris l'atout que représente une telle offre pour les familles, notamment les villes de Sierre, de Lausanne, qui proposent des abonnements gratuits aux enfants ou des bons de 50 % de réduction sur l'abonnement annuel."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus.

Actuellement, seuls trois arrêts sont équipés de cette ligne de sécurité, ceux de la Gare, de la rue Saint-Pierre et de la place Georges-Python.

Ces lignes blanches sont utiles pour les piétons qui se trouvent sur l'arrêt, car elles leurs indiquent qu'ils peuvent se mettre en sécurité en restant derrière et cela permet aux bus de pouvoir se garer correctement le long du trottoir.

Tous les bus en ville ont un plancher surbaissé pour répondre à la loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, le rétroviseur droit se situe assez bas et risque de frapper un passant qui est trop près de la route. De plus, lorsque le conducteur abaisse la plaque pour les chaises roulantes, cette dernière arrive juste sur la ligne de sécurité et les gens en attente à l'arrêt ne risquent pas de la recevoir sur les pieds, s'ils se trouvent en retrait, derrière la ligne blanche.

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées, qui ont parfois du mal à se repérer dans l'espace, cette ligne leur permettra d'être totalement en sécurité.

Les clients qui voyagent à l'intérieur du bus risqueront beaucoup moins d'être importunés par un coup de frein marqué du conducteur d'un bus, qui risquerait de toucher une personne. En effet, c'est à l'approche d'un arrêt qu'on se lève pour se rendre vers la porte de sortie alors que le véhicule roule toujours.

La commune de Granges-Paccot a déjà peint une telle ligne à tous ses arrêts de bus.

En conclusion, nous demandons qu'on peigne cette ligne de sécurité à tous les arrêts. C'est un petit investissement pour une sécurité plus grande pour tous."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 14 de Mmes Lise-Marie Graden (PS) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeux de l'école enfantine du Jura

Mme Lise-Marie Graden (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons l'installation d'un grillage stoppant les ballons sur la place de jeux de l'école enfantine du Jura.

Sous le bâtiment de l'école enfantine du Jura, il y a une petite place où les enfants pourraient jouer au ballon. Mais les deux côtés de cette place ne sont pas délimités et les ballons roulent sur la route en dessous. Ce n'est pas "pratique" et c'est incontestablement dangereux.

Or, les enfants de l'école enfantine n'ont pas de place de jeux à disposition (il y en a une pour l'école, mais elle est utilisée uniquement par les enfants du primaire). Les enfants sont donc limités dans le type d'activités qu'ils peuvent avoir durant leur pause, puisqu'ils ne peuvent pas jouer au ballon.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer un grillage d'une hauteur permettant de bloquer les ballons de football sur cette place, plus précisément sur les deux côtés non délimités. Même un grillage d'une hauteur moyenne leur permettrait de jouer.

Cette requête est soutenue par les maîtresses d'école enfantine.

Enfin, soulignons que le futur DOSF ne touchera pas cette place. Par ailleurs, la pose d'un tel grillage est indiquée, même si cela ne devait durer que durant les années de construction du DOSF, pour le bien des enfants, à qui l'on doit vraiment donner la possibilité de bouger durant le temps de pause."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

- n° 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché aux poissons

Mme Lise-Marie Graden (PS) résume le postulat ci-après :

"Il y a différentes places de jeux en ville de Fribourg, mais aucune dans le quartier du Bourg. Les habitants de ce quartier doivent se rendre, au plus proche, soit aux Grand-Places, au quartier d'Alt, à la place de jeux de la Neuveville ou à celle de l'Auge.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'installation d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, notamment en prenant en considération la possibilité d'aménager correctement la Place du Marché aux Poissons. L'installation d'une place de jeux à cet endroit serait idéale dans la mesure où cet endroit est relativement protégé des voitures et déjà ombragé à la perfection.

Dans ce quartier, où vivent de nombreuses familles avec de jeunes enfants, il est essentiel de prévoir des espaces privilégiés, espaces qui manquent cruellement aujourd'hui."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 9 de Mme Lise-Marie Graden (PS) relative aux suites de la démission de la cheffe du Service culturel

Mme Lise-Marie Graden (PS) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Grâce à deux articles de 'La Liberté', des 25 et 26 mai 2011, nous avons pu avoir des nouvelles de la politique culturelle régionale. D'une part, la démission de la cheffe de service de la Culture et, d'autre part, la présentation par le Préfet des conclusions du rapport Steulet aux membres de Coriolis Infrastructures.

Ces articles nous ont aussi appris que Mme la Directrice de la Culture prône 'une réflexion à faire, plus politique que technique', l'enjeu étant de dessiner l'avenir de la culture en ville de Fribourg. Je suis inquiète pour le maintien de l'offre culturelle en ville de Fribourg : il faut réagir, et vite.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

- *pourquoi la Direction de la Culture n'a-t-elle pas informé le Conseil général des conclusions du rapport Steulet, alors que celui-ci pose des questions primordiales pour l'avenir culturel de la ville de Fribourg ? Quant compte-t-elle le faire ?*
- *quelles suites le Conseil communal entend-il donner à ce rapport, et dans quel délai ?*
- *quand bien même une partie des compétences en matière de subventions sont passées à l'Agglomération, quelles mesures la Commune envisage-t-elle pour soutenir ses acteurs culturels ?"*

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

- n° 10 de M. Thierry Gachet (DC/VL) relative aux suites de la démission de la cheffe du Service culturel

M. Thierry Gachet (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Ma question va dans le même sens que celle de notre collègue M.-L. Graden, mais d'une façon un peu plus ciblée sur certains des acteurs culturels de notre ville. Il s'agit de ceux qui sont actuellement exclusivement tributaires du soutien public de la Commune et qui, en raison de leurs activités, ne sont pas éligibles aux subventions de Coriolis. Je pense en particulier aux sociétés de musique chorale et instrumentale.

A l'instar de notre collègue, j'ai pris connaissance avec une certaine inquiétude de la réaction du Conseil communal, suite à la démission de la cheffe du Service culturel et déléguée culturelle régionale. En effet, la Commune a publiquement indiqué qu'elle souhaite 'mener une réflexion quant à sa politique culturelle dans une perspective plus régionale'.

J'aimerais donc poser au Conseil communal les questions suivantes, très directes :

- 1. Le Conseil communal compte-t-il supprimer son Service culturel ? C'est-à-dire son propre Service culturel, celui qui a pour rayon d'activités la ville proprement dite ?*
- 2. Comment le Conseil communal compte-t-il soutenir efficacement les sociétés culturelles dont je viens de faire mention, exclusivement bénéficiaires des subventions communales ?*
- 3. Quelle est la stratégie du Conseil communal pour faire en sorte que ces domaines-ci bénéficient également d'un soutien de l'Agglomération, respectivement de Coriolis ?"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, répond comme suit à ces deux questions :

"Permettez-moi, dans un premier temps, de vous rappeler les principes de la loi cantonale. Il m'apparaît en effet important de bien situer le présent débat. En effet, la législation cantonale définit une série de rôles. Le premier rôle est celui de l'Etat qui, lui, soutient la création professionnelle, ainsi que les actions de création et de production de produits culturels. Voilà ce que, en règle général, le Canton soutient et le rôle qui lui est dévolu par la loi.

Quant à l'Agglomération, elle a repris le rôle tenu jusqu'en 2009 par Coriolis Promotion. L'Agglomération doit soutenir les acteurs professionnels reconnus d'intérêt régional, ainsi que les lieux d'animation reconnus d'intérêt régional. C'est très important : les acteurs et les lieux d'intérêt régional. L'Agglomération doit participer aux frais de fonctionnement et de production de troupes professionnelles désignées ou reconnues comme telles par l'Etat.

Nous en arrivons au troisième volet, celui du rôle des communes. C'est sur ce volet que portent essentiellement vos questions. La mission de la Commune est très précise. Elle doit soutenir la création non professionnelle ou, si vous préférez, amateur qui voit le jour sur son territoire. La Commune soutient aussi les institutions culturelles locales, telles que les bibliothèques, les ludothèques, les centres de loisir. Il s'agit

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

également de l'une des missions de la Commune dans cette vision culturelle globale. La Commune soutient également les associations locales, comme les fanfares, les corps de musique, les troupes de théâtre et les chœurs d'amateurs. Voilà les associations qui bénéficient des subventions du Service culturel de Fribourg.

Peut-être que pour mieux comprendre comment fonctionne ou plutôt fonctionnait le Service culturel de la Ville de Fribourg, il faut préciser que lui aussi avait trois volets. Premier volet : une approche culturelle purement locale telle que je viens de la définir à l'instant; deuxième volet : la gestion de Coriolis Promotion; troisième volet : la gestion de Coriolis Infrastructures, chargé de réaliser et d'assurer le suivi des constructions de ces équipements culturels.

Le transfert, en 2009, des compétences de Coriolis Promotion – dont la fonction de délégué était assurée par la même personne que celle responsable du Service culturel de la Ville – a constitué un événement fondamental pour les acteurs culturels régionaux. Il faut avoir ce fait capital en tête. A une ou deux exceptions près, les partenaires de l'Agglomération sont ceux qui l'étaient déjà pour Coriolis Promotion. Une ou deux communes étaient membres de Coriolis Promotion et ne le sont plus et inversement, l'une ou l'autre communes sont membres de l'Agglomération mais ne l'étaient pas de Coriolis Promotion, mais globalement, il s'agit des mêmes communes. Là n'est donc pas la cause des difficultés.

En revanche, à mon avis, là où on a rencontré un problème, c'est qu'à la différence de Coriolis Promotion, l'approche de l'Agglomération en matière de gestion culturelle a été une approche purement financière, orientée uniquement sur les subventions. Au cours des deux dernières années, on a 'oublié' – ou on n'a pas eu les moyens, je le pense aussi – d'assurer l'accompagnement culturel qui va avec une politique de subvention. En effet, Coriolis Promotion fournissait également un tel accompagnement aux acteurs culturels. Je pourrais citer quelques exemples que chacun a sans doute encore en tête. Je ne le ferai pas, mais on se rappelle de certains acteurs culturels qui avaient connu des difficultés et avec qui nous avons eu des discussions très serrées. A leur égard, nous avons assuré un suivi financier, mais également assuré un accompagnement et un suivi culturels.

J'ai ainsi, me semble-t-il dessiné un peu le contexte dans lequel nous travaillons. J'en viens maintenant aux questions que vous nous avez posées.

A M. T. Gachet, je peux assurer qu'il n'est absolument pas question de supprimer le Service culturel de la Ville de Fribourg. Ce service fait partie intégrante de la structure de la Commune et conserve l'intégralité de sa mission de soutien aux activités culturelles amateurs. Les choses sont bien claires; il n'y a aucune ambiguïté sur ce point. Preuve en est le budget 2011 que vous avez adopté et qui, pour le seul chapitre des subventions propres à la Commune, est de plus de 2,7 millions de francs. Ne serait-ce que pour assurer cette tâche, il est impératif de disposer d'un service, d'une administration qui fonctionne et qui gère les dossiers.

'Comment le Conseil communal entend-il soutenir les sociétés essentiellement communales ?' Avec évidemment les moyens figurant au budget. Si le Conseil général devait décider d'accroître ce soutien de 100 à 150'000 francs, je suis évidemment partante, mais les montants inscrits au budget sont acquis et ne seront en tout cas pas modifiés pour l'exercice 2011.

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

Je dois ensuite répéter que le poste de délégué culturel régional relevait de l'Agglomération. Mme L. Wagner et M. M. Baumer étaient à la fois chef du service culturel de la Ville et délégué culturel régional. Il s'agissait de deux fonctions distinctes, assumées par la même personne. Certes, leur contrat de travail était passé avec la Commune de Fribourg, mais des conventions très précises réglaient les conditions de travail de ces deux personnes pour l'Agglomération.

En réponse à la quatrième question de M. Gachet, je confirme que pour le moment il n'y aura effectivement plus de chef du Service culturel de la Ville. Pour l'instant, il n'y en a pas la nécessité absolue. Le service pourrait même fonctionner dans le cadre d'une autre direction. Pour l'heure, rien n'a encore été défini. Il est en revanche sûr qu'un suivi absolument régulier et serré de la politique culturelle de la Ville en faveur des acteurs locaux sera assuré. Il est en effet illusoire de croire que ces acteurs amateurs de Fribourg pourront toucher des subventions de la part de l'Agglomération, et encore moins de Coriolis Promotion dont les tâches ont été reprises par cette Agglomération.

A Mme L.-M. Graden, je préciserai que suite aux difficultés rencontrées par le Service culturel, consécutives au départ de M. Baumer et à l'arrivée de Mme Wagner, nous n'avons pas pu suivre de près les conclusions du rapport Steulet. Toutefois, ce rapport date déjà de 2010 et faisait suite au rapport de Mme Torche qui émettait des recommandations pour remettre à jour le processus de gestion de la culture pour les dix ans à venir. Une telle démarche avait déjà été menée en 2001 dans le cadre de la conférence régionale. Il s'agit donc de repartir avec un processus renouvelé. Tel est l'objectif de ces analyses.

Il faut bien préciser que le rapport Steulet n'était pas un rapport d'enquête. Il s'agissait de sonder les milieux culturels pour voir comment ces milieux jugent eux-mêmes la situation pour définir comment ces acteurs culturels voient la possibilité de développer un processus participatif et pour arriver à une nouvelle organisation de la culture au niveau régional, voire même au niveau du district. Voilà les objectifs de ces analyses.

'Comment la Commune compte-t-elle assurer l'intérim du chef de service ?' Pour l'instant, je vais m'engager pleinement dans cette direction. Je pallierai ce manque, comme nous l'avons du reste déjà fait depuis quelques mois vu la maladie de Mme Wagner. Nous ferons tout notre possible pour faire progresser au plus vite la reprise de ce processus par le biais, si possible, d'une conférence culturelle régionale, voire des acteurs culturels eux-mêmes pour qu'ils puissent se projeter dans les années à venir."

Mme Lise-Marie Graden (PS) est satisfaite d'entendre que la Ville entend faire accélérer ce processus et qu'elle se préoccupe toujours de la politique culturelle.

M. Thierry Gachet (DC/VL) est très partiellement satisfait ou insatisfait d'apprendre que la Commune conservera un service culturel. "Voilà pour la bonne nouvelle, mais c'est la mauvaise nouvelle, sans chef de service."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, de préciser :

"Pour l'instant !".

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

M. Thierry Gachet (DC/VL) poursuit :

"Non, vous avez même annoncé que ce service pourrait être rattaché à une autre direction..."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, de s'écrier :

"Non, non, non...pour l'instant, pendant l'analyse."

M. Thierry Gachet (DC/VL) poursuit :

"...c'est du moins ce que j'ai cru comprendre !"

J'aimerais simplement attirer votre attention sur le fait que, à juste titre, vous avez souligné que la politique culturelle ne se limite pas à l'octroi de subventions, mais comprend tout un volet de soutien réel aux acteurs de la vie culturelle. J'appelle de mes vœux que le Conseil communal nomme rapidement son propre chef du Service culturel."

- n° 11 de M. Thierry Gachet (DC/VL) relative aux critiques émises par d'anciens cadres de l'Agglomération et de la Ville au sujet du fonctionnement de l'Agglomération

M. Thierry Gachet (DC/VL) précise que cette question est issue du même contexte que les précédentes.

"La cheffe du Service culturel et déléguée culturelle régionale vient d'annoncer récemment sa démission. Cette démission fait suite à d'autres départs, ces deux dernières années. Presque chaque démissionnaire – ce qui m'a personnellement interpellé – ne s'est pas privé d'adresser des critiques sur le fonctionnement de l'Agglomération."

Dans la mesure où les démissions précitées concernaient aussi, pour la plupart d'entre elles, des engagements au sein de la Commune, et aussi parce que le fonctionnement de l'Agglomération est décisif pour l'avenir du Grand Fribourg, j'aimerais poser les questions suivantes :

- 1. Les critiques émises publiquement par d'anciens cadres de l'Agglomération et de la Ville au sujet du fonctionnement de l'Agglomération sont-elles fondées, selon l'appréciation du Conseil communal ?*
- 2. Si oui, même en partie, quelles sont les mesures que compte prendre le Conseil communal pour remédier à ces défaillances ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime dans les termes ci-après, au nom du Conseil communal :

"Si je répons, ce n'est pas seulement en tant que Syndic, mais également en tant que directeur du service des Relations humaines et en tant que Président de la commission culturelle de l'Agglomération. Vous ne m'en voudrez pas de répondre à tous ces titres."

Premier point : les conditions dans lesquelles Mme L. Wagner nous a quittés sont identiques à celles qui ont présidé au départ d'autres personnes qu'il n'y a pas lieu de citer ! La réponse est négative si l'on

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

examine les choses de la manière la plus objective possible. A cette fin, je reprends quelques éléments qui viennent d'être donnés par Mme M. Genoud-Page. La 'boîte à outils' que nous avons construite autour de M. M. Baumer était très lourde. Le Service culturel de la Ville a évolué sous la forme d'un service culturel régional, en donnant naissance à la conférence régionale de la culture. De cette conférence régionale de la culture, est issu le concept de 'Coriolis' comprenant Coriolis Promotion et Coriolis Infrastructures. Nous avons mis, nous la Ville, à disposition de ces associations de communes cette 'boîte à outils'.

Cette 'boîte à outils' a été extrêmement utile pour la constitution des dossiers de Coriolis Promotion. Rappelons que Coriolis Promotion s'occupait de tout ce qui concernait la promotion des activités culturelles. Le budget était de l'ordre de 1,6 à 1,7 million de francs par an. Au départ, ce budget était financé par les communes membres de cette association. Cette mission a été reprise par l'Agglomération. Certaines communes ont quitté le bateau et d'autres l'ont rejoint. Je citerai deux exemples. La Commune de Corpataux-Magnedens était membre de Coriolis Promotion, mais ne fait plus partie de la commission de l'Agglomération. En revanche, Marly illustre le cas inverse. Cette Commune n'était pas membre de Coriolis Promotion, mais participe à la commission de l'Agglomération. Cet outil mis à disposition par la Ville de Fribourg a fait l'objet de conventions avec nos communes partenaires au sein de ces deux associations.

A partir du moment où l'Agglomération est entrée en scène, il y a eu – il faut le dire – un malaise et il y a toujours un malaise, dans la mesure où la transmission des missions de Coriolis Promotion s'est faite de manière insuffisante. De l'avis du Conseil communal – même si nous n'en avons pas discuté formellement –, l'Agglomération ne peut pas se limiter à être un centre de distribution de subventions dont le rôle se bornerait à une tâche administrative de plus en plus banale. L'Agglomération se doit aussi d'être le lieu où l'on réfléchit à l'avenir de la culture de notre région.

Dans ce contexte-là, il y a déjà quelques années, puisque c'était sous l'égide du Préfet de l'époque, M. N. Deiss, a été lancée l'opération qui a abouti au rapport Torche. Certains s'en rappellent peut-être, ce rapport Torche arrivait à deux conclusions fondamentales. La première, c'était que l'objectif financier en matière culturelle n'était pas encore tout à fait atteint – on parlait à l'époque de 2 millions de francs par an – et la seconde, c'était qu'il fallait gentiment penser à l'après Coriolis. C'est dans cet 'après Coriolis' qu'à l'initiative certes du Service culturel, - mais avec l'accord de tout le monde - a été rédigé le rapport Steulet. C'est la raison pour laquelle, Mme L-M. Graden, il n'appartenait pas au Conseil communal de réagir immédiatement à la parution de ce rapport, puisque le débat doit être porté par l'Agglomération.

Dans ce contexte, est survenue la démission de Mme L. Wagner due autant à l'évolution malheureusement négative de son état de santé qu'au fait très objectif qu'il est extrêmement difficile pour une seule personne de reprendre l'habit énorme qu'avait fini par porter M. M. Baumer. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons la suspension provisoire dont il est question, mais il est évident qu'on ne saurait renoncer à terme à la reconstitution d'un service culturel au niveau de la Ville. Nous avons ainsi tout un débat à mener avec nos collègues de l'Agglomération, avec nos nouveaux collègues de l'Agglomération, puisque des changements se profilent à l'horizon, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons donc sus-

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

pendu les choses, en attendant qu'il y ait une nouvelle équipe de l'Agglomération.

Cela dit, j'affirme très clairement que la position du Conseil communal sera de défendre l'idée que ce n'est pas à la seule Ville de mener une réflexion sur la culture, mais que l'Agglomération doit collaborer à ces réflexions, d'une manière participative, nous l'espérons, afin de concrétiser les conclusions du rapport Steulet.

Voilà quelques éléments que je pouvais donner, en disant que nous avons des soucis, mais que nous espérons que les choses reviennent à une certaine normalité, après cette période d'apprentissage de l'Agglomération, qui n'a pas été totalement et entièrement à notre satisfaction, suite à la reprise par cette Agglomération de Coriolis Promotion."

M. Thierry Gachet (DC/VL) n'est que partiellement satisfait de cette réponse, dans la mesure où les critiques émises portaient également sur d'autres domaines d'activités de l'Agglomération.

"Je prends acte avec une certaine inquiétude qu'à l'évidence, l'Agglomération ne fonctionne pas encore à plein régime. A l'instar des citoyens de notre commune, nous sommes de plus en plus impatients que l'Agglomération soit plus efficace. Le grand rendez-vous sera l'échéance fédérale du plan directeur."

- n° 12 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) relative au danger représenté par le gaz radon

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Le radon est un gaz radioactif, inodore, incolore et insipide qui s'introduit dans les maisons par le sol et qui fait presque autant de ravages que la route en termes de mortalité en Suisse.

Il existe des dosimètres à installer en saison froide – soyons prévoyants – dans les maisons et qui peuvent être renvoyés à un service spécifique pour analyse.

1. *La Ville de Fribourg fournit-elle cet appareil gratuitement comme le font d'autres communes ? Un spécialiste de référence est-il désigné pour la région de Fribourg ? Il s'agit d'un problème de santé publique.*

La concentration de ce gaz est évolutive. Il faut donc être vigilant, afin de pouvoir prendre des mesures et procéder à des assainissements. Le radon comprend des atomes instables. Leur inhalation irradie les tissus et peut provoquer des cancers des poumons.

Même si Fribourg se trouve dans une zone à faible risque, le risque zéro n'existe pas.

2. *Y a-t-il des contrôles périodiques de la concentration de ce gaz radon à Fribourg et dans sa région ?"*

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit :

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

"Mme C. Thiémard se préoccupe avec raison des problèmes liés au radon. Ce gaz est essentiellement présent dans les Alpes et dans le Jura.

En l'état, ce que je peux répondre à la question principale qui concerne la santé publique, c'est que la Division de la radioprotection mène régulièrement des campagnes. Vous trouvez les résultats de ces mesures commune par commune sur le site de l'Office fédéral de la santé publique.

Lors de ces campagnes, des appareils de détection sont effectivement posés dans diverses habitations pour une durée de trois mois. C'est à la suite de ces campagnes, qu'un cadastre du radon est établi. A Fribourg, la dernière campagne a eu lieu en 2009-2010. Son résultat est tout à fait réjouissant, puisque sur le degré des risques du radon qui sont "léger" 'moyen' et 'fort', la ville de Fribourg est classée en 'risque léger'. La moyenne arithmétique des 60 bâtiments qui ont fait l'objet de mesures est de 50 becquerels par m³ (50 Bq/m³). C'est très nettement en dessous des valeurs limites à partir desquelles il faut intervenir.

Au vu des dernières données disponibles de l'Office fédéral de la santé publique, il n'y a pas de dispositions particulières à prendre en ville de Fribourg."

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) remercie le Conseil communal de sa réponse.

- n° 13 de M. Laurent Moschini (PS) relative aux circonstances de l'éviction de Mme Christine Müller de la présidence de la Commission des naturalisations

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Ma question s'adresse à Mme M. Genoud-Page. 'On peut se demander quelle mouche a piqué les chrétiens-sociaux et en particulier Madeleine Genoud-Page' (cf. 'La liberté' du 24 juin 2011). Cette phrase tirée d'un article de presse, eh bien, chaque membre de notre groupe peut la reprendre à son compte. Selon le procès-verbal de la séance du Bureau du 14 juin 2011, Mme Genoud-Page, vous auriez personnellement pris contact avec un membre du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral 'pour éviter que la Présidence de la Commission des naturalisations soit confiée à Mme C. Müller'. Faisant peu cas des accords conclus, le groupe DC/VL a sauté sur cette occasion inespérée, a profité de l'aubaine pour appuyer une manœuvre en coulisses et tout le monde aura, pour le surplus, noté que la gauche n'a pas par la suite versé dans la rétorsion et a, malgré tout, soutenu l'élection de M. S. Rück à la présidence de la Commission de l'Edilité.

Cela étant, je crois que les conseillers généraux tous partis confondus méritent ce soir des explications plus complètes que les vagues justifications dont on a eu l'écho ces derniers jours. Mes deux questions sont les suivantes :

1. *Quelle est votre détermination par rapport à votre mise en cause personnelle, telle quelle ressort du procès-verbal de la séance du Bureau du 14 juin 2011, en relation avec l'éviction de Mme Müller de la présidence de la Commission des naturalisations ?*

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

2. *Comment justifiez-vous votre intervention en tant que Conseillère communale, dans le processus de désignation du président par les membres d'une commission, eux-mêmes élus par le Conseil général, conformément à l'article 34 alinéa premier de la loi sur le droit de cité fribourgeois et à l'article 15bis alinéa 3 de la loi sur les communes ?*

Nous sommes tout ouïe.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances et de la Culture, répond comme suit :

"En tant que Conseillère communale, je n'ai pas de commentaire à émettre sur cette affaire. En tant que citoyenne chrétienne-sociale, il me semble que tout a été dit. Cette polémique n'a pas à être traitée dans l'enceinte du Conseil général. Chacun a la liberté de pensée, chacun doit respecter cette liberté de pensée. Si on estime nécessaire une justification, la discussion peut se faire entre le parti socialiste et le parti chrétien social."

(Applaudissements dans les rangs de l'UDC).

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

"Je me contenterai de prendre acte de cette double réponse et de regretter le ton inutilement polémique adopté par Mme M. Genoud-Page. Un minimum de sang-froid ne serait pas de trop pour pacifier des relations bien chahutées."

- n° 14 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative au problème de l'abandon de déchets sur la voie publique

Mme Elena Strozzi (Verts) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Ces dernières semaines, on a pu lire dans plusieurs journaux que le problème de l'abandon des déchets sur la voie publique ('littering') est en forte progression depuis quelques années."

L'Office fédéral de l'environnement a du reste consacré une brochure à ce sujet. On peut y lire que 50 % du coût de nettoyage sont dus aux emballages de repas et de boissons et autres accessoires de restauration rapide. Les cigarettes représentent 30 % de ces frais. Je n'ai absolument rien contre les fumeurs."

"J'aimerais savoir dans quelle mesure la ville de Fribourg est touchée par ce phénomène. Quelle est l'évolution de la quantité de ce type de déchets au cours de cette dernière décennie ? Quels sont les coûts liés à ce nettoyage ? Quelles sont les mesures prévues pour réduire la quantité de ces déchets ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit :

"J'apporterai une réponse détaillée lors de la prochaine séance, puisque les questions posées sont assez précises. Il est vrai que

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

la ville de Fribourg est aussi confrontée à ce phénomène qui nous préoccupe."

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 15 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative au concours "quartiers durables" organisé par l'Office fédéral de l'énergie

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Dans 'Le Temps' du 31 mai 2011, je lis que l'Office fédéral de l'énergie et du développement territorial a organisé un concours intitulé 'quartiers durables'. Sont appelées à y participer les communes qui prévoient dans les prochaines années des projets de développement durable sur leur territoire. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.quartiers-durables.ch. Dans le contexte de la future valorisation du site Cardinal, j'aimerais savoir si la Ville de Fribourg a connaissance de ce concours avec un délai d'inscription jusqu'au 22 août 2011 et si elle prête à y participer.

Vingt communes peuvent y gagner 'dix jours de conseils en durabilité' par des spécialistes. Un tel prix peut très certainement être d'un grand intérêt pour la Ville de Fribourg et apporterait une contribution intéressante dans les réflexions menées pour l'aménagement de la ville."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Pour répondre à la première question de Mme E. Strozzi, je peux dire que oui, la Commune de Fribourg a connaissance de ce concours. C'est tout récent, parce que au moins au niveau de la Direction de l'Edilité, nous avons reçu ce document au cours de la semaine passée. Nos services vont maintenant l'examiner avec attention. Il s'agira notamment de voir si les conditions de participation à ce concours – j'ai vu qu'il existe quelques conditions – sont remplies. Si tel est le cas, je ne vois pas, à titre personnel, pourquoi nous ne répondrions pas et ne participerions pas à ce concours, d'autant plus que, comme vous le savez puisque nous l'avons affirmé à plus d'une reprise, la Ville a la volonté d'aller dans le sens du développement de quartier durable. Cet objectif figure du reste dans le cadre du nouveau plan d'aménagement de détail de la commune.

En résumé, oui nous sommes au courant de l'existence de ce concours. La Commune est prête à y participer, pour autant que nous correspondions aux conditions de participation."

Mme Elena Strozzi (Verts) est très satisfaite de cette réponse.

- n° 16 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative à la politique salariale de la Ville de Fribourg

M. Jérôme Hayoz (PS) s'exprime comme suit :

"A l'examen de la grille des traitements de la Commune de Fribourg, j'ai constaté que le salaire minimal est de 3'352 francs. Pour le

Séance du 27 juin 2011

Divers (suite)

secteur public, il s'agit d'un salaire assez bas. Il est au-dessous du minimum vital fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

D'où trois questions au Conseil communal :

- a) Combien d'employés engagés par la Ville ont-ils un salaire inférieur à ce minimum vital de la CSIAS ?*
- b) Quels services et quels types d'emplois sont-ils concernés ?*
- c) La Commune est-elle consciente de ce phénomène ? Planifie-t-elle d'ores et déjà des démarches pour relever ces salaires qui sont synonymes de précarité ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Ces questions sont très précises. Je n'ai évidemment pas, ce soir, les éléments pour y répondre."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance, en souhaitant un bel été à l'assistance.

Il est 22.35 heures.

Fribourg, le 13 juillet 2011
AP/ap/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI